



# Assemblée générale

Soixante et onzième session

75<sup>e</sup> séance plénière

Vendredi 7 avril 2017, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson ..... (Fidji)

*En l'absence du Président, M. Rahming (Bahamas),  
Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 20.*

## Point 131 de l'ordre du jour

### Sensibilisation de l'opinion mondiale au drame des migrants en situation irrégulière, en particulier les demandeurs d'asile syriens, dans le bassin méditerranéen

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :  
J'ai l'honneur de faire la brève déclaration suivante au nom du Président de l'Assemblée générale, M. Peter Thomson, qui, malheureusement, ne peut pas être ici aujourd'hui en raison d'engagements interétatiques.

Depuis que l'Assemblée générale s'est réunie pour la dernière fois sur ce point très important de l'ordre du jour, le flux de migrants irréguliers cherchant à traverser la mer Méditerranée s'est poursuivi ininterrompu. Des milliers de personnes ont entrepris ce voyage périlleux, et des centaines ont perdu la vie en route. Les facteurs qui poussent ces personnes à fuir leur maison et leur pays n'ont pas connu de répit, tandis que, désespérés, les gens tentent d'échapper aux fléaux du conflit, de la persécution et de la pauvreté endémique. De fait, les attaques aveugles dont sont victimes les civils - comme l'emploi présumé d'armes chimiques en Syrie au début de la semaine - nous rappellent à tous le climat de peur que les gens cherchent à fuir.

Dans ce contexte, les débats comme celui-ci, qui visent à sensibiliser l'opinion mondiale aux tragédies qui se déroulent dans le bassin méditerranéen, sont indispensables. À cet égard, je tiens à saluer le rôle de chef de file joué par la Turquie dans l'inscription de cette question à l'ordre du jour à l'Assemblée générale.

C'est en effet ce point de l'ordre du jour qui a servi de point de départ au lancement à l'ONU du processus intergouvernemental ayant conduit à l'adoption, en septembre dernier, de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1), par laquelle les États Membres ont convenu d'élaborer un pacte mondial sur les réfugiés, ainsi qu'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Grâce à l'adoption par l'Assemblée générale hier de la résolution sur les modalités des négociations intergouvernementales (résolution 71/280) pour orienter le processus relatif aux migrations, les États Membres vont bientôt entamer les consultations qui mèneront à l'adoption du pacte mondial en 2018.

À l'heure où nous entamons ce processus, j'encourage les délégations à se souvenir de la raison pour laquelle nous le faisons, à penser aux Syriens et aux autres, à se rappeler les événements tragiques qui ont conduit tant de personnes à fuir, à comprendre les répercussions sur les pays voisins, qui assument une si grande part du fardeau, et donc à aborder les consultations dans un esprit d'humanité, de solidarité et, surtout, de respect de tous les droits humains des migrants.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 ([verbatimrecords@un.org](mailto:verbatimrecords@un.org)). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-09461(F)



Document adapté

Merci de recycler



Conformément à l'article 70 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Maria Luiza Ribeiro Viotti, Directrice de cabinet du Secrétaire général, qui va faire une déclaration au nom du Secrétaire général.

**M<sup>me</sup> Viotti** (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette séance. J'ai le privilège de représenter ici le Secrétaire général, qui, comme les membres savent, a été pendant une décennie en première ligne en ce qui concerne la crise mondiale des réfugiés. La semaine dernière encore, il a rencontré des réfugiés syriens en Jordanie et en Iraq, et a, à cette occasion, demandé à la communauté internationale dans son ensemble d'accroître l'aide humanitaire, mais aussi d'offrir davantage de chances aux réfugiés.

L'Assemblée générale avait fort à propos attiré l'attention mondiale sur cette question avec sa réunion de haut niveau organisée à la fin de 2015. Malheureusement, depuis lors, les souffrances se sont poursuivies pour des millions de migrants. Des dizaines de millions de femmes, d'hommes et d'enfants restent déracinés. Ils ont été forcés de risquer leur vie pour traverser la mer Méditerranée afin d'échapper à la violence, à l'intimidation et à la discrimination. Les réfugiés et les migrants suivent souvent les mêmes itinéraires, et sont confrontés aux mêmes risques et aux mêmes violations des droits de l'homme.

Les tragédies et les pertes en vies humaines se poursuivent au quotidien. La souffrance du peuple syrien, avec une guerre qui entre maintenant dans sa septième année, nous scandalise tout particulièrement. Quelque 11 millions de Syriens ont fui le pays, et plus de 6 millions sont déplacés. Des millions ont perdu la vie, leurs proches ou tout espoir. Leur détresse est immense, mais il y a aussi des signes d'humanité et de solidarité.

La Turquie, le Liban et la Jordanie accueillent le plus grand nombre de réfugiés dans la région. Les communautés locales dans ces pays ont pris des mesures extraordinaires pour fournir une assistance et une protection à des centaines de milliers de réfugiés. D'autres pays du monde ont aussi ouvert leurs portes. Ce sont autant de lueurs d'espoir dans un environnement marqué par l'intensification du discours xénophobe et des politiques restrictives qui alimentent la violence et la discrimination à l'égard des réfugiés et des migrants.

*(l'oratrice poursuit en français)*

En tant que représentants de la communauté internationale, nous devons condamner avec la plus grande fermeté tout acte de violence et de discrimination. Nous devons aussi comprendre pourquoi les plus vulnérables deviennent des boucs émissaires, et lutter contre les causes de ce phénomène. Lorsqu'ils entament leur périple, la plupart des réfugiés et des migrants sont pratiquement dénués de tout, et leur situation à l'arrivée est encore pire. S'ils sont sans doute pauvres en biens matériels, on oublie trop souvent que les réfugiés et les migrants compensent largement cette indigence par leur énergie, leur intelligence, leurs compétences et leur culture. Il nous appartient collectivement de saluer les contributions des réfugiés et des migrants à nos sociétés et d'inciter les citoyens de nos pays à adopter et à promouvoir nos valeurs communes de tolérance et de respect de la dignité humaine.

*(l'oratrice reprend en anglais)*

C'est pourquoi l'ONU a lancé la campagne "Ensemble - respect, sécurité et dignité pour tous" ceux qui quittent leur maison et leur patrie en quête d'un avenir meilleur. La campagne Ensemble nous permet d'unir nos forces en vue de changer les discours et les comportements négatifs envers les réfugiés et les migrants.

La campagne Ensemble est au cœur de la mission des Nations Unies, et les gouvernements en sont les véritables acteurs. Je demande aux membres d'encourager cette initiative afin que nous puissions nous élever au-dessus du discours de fracture sur les réfugiés et les migrants et adopter des politiques courageuses qui garantissent la sécurité et la sécurité de nos citoyens sans sacrifier la compassion et l'empathie. Pour reprendre les paroles du Secrétaire général : « Aucun pays ne peut y arriver seul, et aucun pays ne peut refuser d'y contribuer ».

Les États Membres ont entrepris une marche ambitieuse qui doit les mener à l'adoption de deux pactes mondiaux en 2018, un sur les réfugiés et l'autre pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Cet engagement est notre meilleure chance d'améliorer la vie des millions de migrants.

*(l'oratrice poursuit en espagnol)*

Le système des Nations Unies dans son ensemble est prêt à appuyer et accompagner les États Membres dans ce processus historique afin que nous puissions aller vers un monde où la mobilité humaine est un choix, pas une exigence de survie, où la responsabilité

est partagée entre les pays et les communautés, et où les personnes peuvent vivre dans la sécurité et la dignité. Nos efforts collectifs ne peuvent se focaliser uniquement sur les symptômes de la migration irrégulière et des flux de réfugiés. Nous devons également aborder les raisons qui forcent tant de personnes à migrer et à risquer de se retrouver dans des circonstances encore plus précaires. La prévention est notre priorité absolue. Pour tenir la promesse du Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous devons mettre un terme aux conflits mais aussi prévenir la guerre et pérenniser la paix.

*(l'oratrice reprend en anglais)*

Nous devons investir dans l'inclusion et la cohésion, accorder la priorité au développement, protéger les droits de l'homme et permettre à toutes les personnes de réaliser leur potentiel. Il en va de notre responsabilité à tous. Pour cela, il faut relier les efforts en faveur de la médiation, de la paix et de la sécurité aux investissements dans le développement durable et les droits de l'homme. Lorsqu'on protège les droits de l'homme et la dignité humaine, on donne la possibilité aux personnes de s'épanouir là où elles se trouvent. Elles peuvent alors contribuer à l'édification d'un avenir de paix et de développement durable. Aidez-nous à créer des perspectives partout où vivent des réfugiés et des migrants, afin qu'ils ne se sentent pas obligés d'entreprendre le dangereux voyage vers un ailleurs. Respectons le droit d'asile et le droit au non-refoulement et combattons la haine, le racisme et la xénophobie en nous engageant pour la tolérance, l'inclusion et l'humanité.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je remercie la Directrice de cabinet du Secrétaire général de sa déclaration.

Comme l'a annoncé le Président de l'Assemblée générale dans sa lettre datée du 3 avril 2017, à ce stade de la séance et avant d'entendre les États Membres au titre du débat, j'ai l'intention de donner la parole à l'observateur de l'Organisation internationale pour les migrations. À cet égard, je rappelle aux membres la résolution 47/4, du 16 octobre 1992, sur la participation de l'Organisation internationale pour les migrations aux sessions et travaux de l'Assemblée générale, et la résolution 70/296, du 25 juillet 2016, sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations.

En l'absence d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite inviter, sans créer de précédent, l'observateur de l'Organisation internationale pour les migrations à faire une déclaration à ce stade de la séance?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Conformément à la décision qui vient d'être prise, je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Organisation internationale pour les migrations.

**M. Nour** (Organisation internationale pour les migrations) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par les observations suivantes. La première est que les déplacements de population dans le monde ont atteint un niveau record. La Syrie et sa région figurent parmi ceux qui contribuent le plus à ce groupe de personnes. Les tragédies vécues par les déplacés, les réfugiés et les migrants sont déchirantes et appellent une attention et une action urgentes afin d'atténuer les souffrances qu'ils endurent. On ne peut plus accepter le coût humain qui en résulte et qui doit être notre problème à tous.

Deuxièmement, la Méditerranée reste le lieu des plus importants flux de réfugiés et mouvements migratoires. En 2015, le nombre de réfugiés et de migrants qui sont arrivés en Europe a dépassé les 1 million et franchi ainsi un cap symbolique. En 2016, ils ont été suivis par 365 000 autres, et par plus de 29 000 pour l'instant cette année, à la fin mars. Autant de personnes qui viennent grossir les chiffres, mais qui surtout ajoutent à la complexité et à l'impact des migrations irrégulières dans la région et ailleurs dans le monde.

Troisièmement, la mobilité humaine en général, et la migration irrégulière en particulier, est l'un des flux de population les moins visibles et les plus difficiles à quantifier. Un des indicateurs les plus fiables est le nombre de personnes appréhendées aux frontières internationales. Mais cette méthodologie a ses limites car si elle est très parlante en termes de chiffres, elle en dit peu en revanche sur la vulnérabilité croissante des personnes, en particulier celle des femmes et des enfants. Un cinquième des personnes ayant réussi à atteindre l'Europe en 2015 était des enfants et, en 2016, cette proportion est passée à 37 %, dont beaucoup de mineurs non accompagnés ou d'enfants séparés de leur famille.

Sur une note plus positive, la migration est généralement un phénomène extrêmement positif et le

Programme de développement durable à l'horizon 2030 a reconnu la contribution positive qu'apportent les migrants à la fois à leur pays d'origine et à leur pays d'accueil, et que les migrations sont une réalité humaine qui a une grande importance pour le développement. La cible 10.7 du Programme 2030 appelle en particulier les États Membres à mettre en œuvre des politiques migratoires planifiées et bien gérées afin de faciliter la migration sûre et ordonnée, et nous sommes prêts à travailler avec les gouvernements pour qu'ils intègre les migrations dans leurs processus de développement national.

Le Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants, tenu à l'Assemblée générale le 19 septembre de l'année dernière, a été une occasion exceptionnelle pour les États Membres de se réunir pour aborder les conditions qui entraînent des mouvements massifs de réfugiés et de migrants ou les exacerbent. Il a ouvert de nouveaux horizons pour trouver des moyens de faire face aux migrations en s'appuyant davantage sur la collaboration. Dans l'état actuel des choses, les processus sont déjà en marche pour élaborer, d'ici à la fin de 2018, un pacte mondial afin de partager les responsabilités en ce qui concerne les réfugiés et un autre sur les migrations mondiales. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter les deux cofacilitateurs de la résolution sur les modalités des négociations devant mener à l'adoption du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières d'avoir été reconduits dans leurs fonctions et féliciter également M<sup>me</sup> Louise Arbour, Représentante spéciale du Secrétaire général pour les migrations, de sa nomination en tant que Secrétaire générale de la conférence sur le pacte mondial.

Sur une note moins positive, je voudrais exprimer notre inquiétude face au fait que, malgré tous les efforts de la communauté internationale, la traite des êtres humains demeure un problème mondial qui touche de nombreuses régions, y compris les pays en crise, où nous exhortons les acteurs humanitaires à faire de cette question, en particulier sa prévention, une priorité et à s'y attaquer dès les premières phases des interventions humanitaires, sans attendre. Nous demandons également aux donateurs de considérer la lutte contre la traite des êtres humains comme une mesure de sauvetage donnant accès au financement d'urgence, et aux acteurs humanitaires et agents au service du développement de travailler ensemble pour s'attaquer à la traite des êtres humains avant, pendant et après le déclenchement d'une crise.

Pour conclure, je tiens à souligner que l'Organisation internationale pour les migrations appuie la campagne Ensemble lancée par le Secrétaire général, à laquelle nous contribuons et participons déjà activement. Nous sommes également prêts à travailler avec tous les États Membres afin de mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'encontre des migrants et des réfugiés, et d'œuvrer ensemble pour transformer le discours toxique actuel sur les migrations en un discours plus positif et tolérant.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Comme l'a également annoncé le Président de l'Assemblée générale dans sa lettre du 3 avril 2017, j'ai maintenant l'intention de donner la parole à M. Volker Türk, Haut-Commissaire assistant des Nations Unies pour les réfugiés chargé de la protection.

En l'absence d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite inviter, sans créer de précédent, le Haut-Commissaire assistant des Nations Unies pour les réfugiés chargé de la protection à faire une déclaration à la présente séance?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Conformément à la décision qui vient d'être prise, je donne maintenant la parole au Haut-Commissaire assistant des Nations Unies pour les réfugiés chargé de la protection.

**M. Türk** (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Président d'avoir donné au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) la possibilité de s'exprimer aujourd'hui à l'Assemblée générale sur un problème qui nous tient évidemment très à cœur. Nous sommes également reconnaissants au Gouvernement turc d'avoir proposé l'inscription de ce point à l'ordre du jour en 2015 et d'accueillir généreusement, cela doit être dit, depuis des décennies des millions de réfugiés, en particulier les près de 3 millions de réfugiés syriens qu'il abrite ces dernières années.

La mer Méditerranée est symbolique à plus d'un titre. Elle relie trois continents et, depuis l'Antiquité, a donné naissance à des civilisations et des religions mondiales. Les migrations à travers la Méditerranée ont facilité les échanges inter-culturels, sociaux et économiques qui ont permis à de nombreuses civilisations de s'épanouir. À cet égard, la mer Méditerranée peut être considérée comme l'un des symboles de l'héritage commun de l'humanité.

Mais ces derniers temps, la Méditerranée est devenue le symbole d'un autre type de mouvement humain : les déplacements forcés. Elle représente tout à la fois les espoirs et les renoncements qui accompagnent la fuite, la mobilité humaine, les déplacements et la quête de la sécurité de l'autre côté des frontières, voire des mers. Plus d'un million de réfugiés l'ont traversée en 2015. La plupart venaient de la République arabe syrienne où près de la moitié de la population est aujourd'hui déplacée. Bien que le nombre d'arrivées en Europe ait diminué de près des deux tiers au cours de l'année écoulée, des migrants et des réfugiés continuent de traverser la Méditerranée et ce faisant, malheureusement, continuent de périr. L'année dernière, plus de personnes – plus de 5 000 – sont mortes durant ces traversées qu'en 2015, au summum de ces déplacements.

Nous devons absolument contrer les discours sur le caractère ingérable de cette crise et la rhétorique de l'isolationnisme et recadrer la façon dont nous appréhendons la situation en Méditerranée. Nous pouvons montrer qu'il est possible de faire face à ces mouvements de population en mettant en place des systèmes appropriés et en ayant la volonté de coopérer. À cet égard, la mer Méditerranée est également un symbole du potentiel d'action et de responsabilité collectives face aux défis posés par ces flux mixtes de migrants et de réfugiés et ces déplacements forcés.

En décembre dernier, le HCR a présenté, dans le contexte des débats tenus en Europe, plusieurs propositions visant à contribuer au rétablissement de la confiance grâce à une meilleure gestion, à la mise en place de partenariats et à la création d'un sentiment de solidarité. La nécessité d'une telle coopération, non seulement en Europe, mais dans tout le pourtour méditerranéen et dans le monde, a été reconnue et déjà évoquée à plusieurs reprises. Elle a été reconnue dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, adoptée le 19 septembre 2016. En fait, cette déclaration a marqué un tournant dans notre façon de penser collective et nous a encouragés à ne plus considérer ces mouvements de masse comme une crise, mais à accepter ces déplacements comme une réalité du monde contemporain et un phénomène que nous pouvons et devons aborder avec mansuétude et sérénité.

Dans ce contexte et sur la base de la Déclaration de New York, le moment est peut-être venu d'examiner la possibilité d'élaborer une démarche régionale d'ensemble face à la situation des migrants et des réfugiés

qui traversent la Méditerranée. Cela est particulièrement nécessaire pour ce qui est de la Méditerranée centrale où le nombre d'arrivées aujourd'hui est bien plus élevé que l'année dernière à la même époque. Nous savons aussi que ces flux sont mixtes. En 2017, 73 % des personnes arrivées en Europe sont passées par la Méditerranée centrale. Et déjà, au cours du premier trimestre de cette année, plus de 31 000 migrants et réfugiés sont arrivés en Europe par la mer – bien plus qu'à la même période l'année dernière.

Il importe donc, comme le montre la situation en Méditerranée centrale, de veiller à ce que les réfugiés puissent vivre normalement où qu'ils soient, ou qu'ils puissent trouver d'autres voies d'admission sûres, afin de ne pas avoir à risquer leur vie dans leur quête d'une sécurité ailleurs. Cette situation montre également pourquoi des voies sûres et régulières, telles que la réinstallation, l'admission humanitaire et le regroupement familial, ainsi que la construction de vies dignes dans des pays situés au-delà de la région immédiate, sont essentielles. Une approche régionale devrait s'attaquer à ces objectifs. Cela nécessiterait la participation des pays hôtes, des pays de transit et des pays de destination des deux côtés de la Méditerranée. Cela représenterait également un certain nombre d'éléments qui se retrouvent dans la Déclaration de New York.

Il faut stabiliser les situations dans les pays où les réfugiés cherchent d'abord une protection ou par lesquels ils transitent. La question de la stabilité et de la sécurité en Libye, par exemple, doit être abordée de toute urgence. Les réfugiés et les migrants ont déclaré être enlevés, détenus, exploités ou vendus dans des réseaux criminels avant de passer clandestinement par la Méditerranée centrale. La capacité d'accueil est donc extrêmement importante, ainsi que des alternatives à la détention.

Les réfugiés doivent également avoir accès à des systèmes d'asile opérationnels partout dans le monde. En l'absence de sécurité, d'accès à des droits fondamentaux ou de régularisation de leur statut, ils seront contraints de continuer vers d'autres pays. Nous devons veiller aussi à ce qu'ils aient accès à l'éducation, l'un des facteurs principaux des déplacements secondaires, afin qu'ils puissent subvenir à leurs propres besoins et avoir une vie normale.

Nombre de pays hôtes du pourtour méditerranéen – notamment au Moyen-Orient où se trouvent la plupart des réfugiés – ont besoin d'une

aide continue. Comme l'a montré la semaine dernière la Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, grâce à une assistance financière rapide et à un renforcement de la coopération entre les acteurs humanitaires et du développement, la communauté internationale peut jouer un rôle clef pour s'assurer que les besoins critiques des réfugiés et des communautés hôtes puissent être satisfaits.

Enfin, tous les États de la Méditerranée peuvent participer à la création d'un mécanisme régional de recherche et sauvetage en mer au sein duquel seraient partagées les responsabilités du déploiement de navires, ainsi que de l'engagement à accueillir les personnes sauvées. Il est possible de mettre en place des arrangements qui distribueraient équitablement le partage des responsabilités internationales. Par exemple, lorsque les pays de débarquement ont des capacités d'accueil limitées, nous pourrions concevoir des arrangements créatifs pour le séjour temporaire et la réinstallation éventuelle des réfugiés, notamment ceux qui sont les plus vulnérables, ainsi que pour l'aide au retour volontaire des migrants.

Enfin, la Méditerranée ne doit pas devenir un symbole du monde complexe des conflits, de la violence et des déplacements où nous vivons. Elle doit être aussi l'incarnation de l'espoir d'un type d'engagement différent, un engagement ancré dans Nations Unies profond sentiment de responsabilité mutuelle et fondé sur la compassion et les valeurs humanitaires fondamentales.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

**M. Parenti** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne (UE) et des ses États membres.

Le conflit syrien a déclenché une crise humanitaire sans précédent qui a déraciné des milliers de personnes, les déplaçant à l'intérieur de leur pays, et mettant le voisinage immédiat de la Syrie, ainsi que celui de l'Europe, face à des défis migratoires de grande ampleur qui exigent une réponse collective. Les États membres de l'UE ont approuvé une nouvelle stratégie pour la Syrie le lundi 3 avril. Les conclusions du Conseil européen d'avril 2015 ont confirmé la nécessité, pour relever ces défis, d'une politique de migrations externes, nouvelle, globale et équilibrée.

Nous avons donc renforcé nos politiques et nos instruments et mis en place de nouvelles initiatives globales, tant internes qu'externes, en vue de freiner les flux migratoires irréguliers tout en assurant le plein respect des droits fondamentaux et des droits de l'homme. L'Agenda européen en matière de migrations, la conférence qui a suivi en octobre 2015 sur la route migratoire des Balkans occidentaux et la déclaration de l'UE et de la Turquie de mars 2016 sont des initiatives clefs à prendre en compte dans ce contexte.

Nous reconnaissons et apprécions grandement les mesures prises par des pays tels que la Turquie, le Liban et la Jordanie pour accueillir un grand nombre de réfugiés. Les Syriens déplacés de force représentent plus de 2,7 millions de réfugiés en Turquie, plus de 650 000 en Jordanie et plus d'un million au Liban. L'Union européenne a mis à disposition une aide financière importante en 2016 afin d'assurer que ces pays soient en mesure de fournir un soutien adéquat aux personnes dans le besoin. Nous poursuivons notre coopération avec la Turquie en vue d'établir des voies juridiques et de réduire la migration irrégulière. Ce sont là les principes de base de la déclaration de l'Union européenne et de la Turquie.

Le nombre de traversées de la Turquie vers les îles grecques et les pertes connexes en vies humaines ont beaucoup diminué, même si elles n'ont pas complètement cessé.

L'Union européenne continuera à œuvrer à la mise en place de voies juridiques adéquates, notamment par le biais de la réinstallation, en particulier pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale, afin de contribuer aux efforts internationaux en conformité avec les engagements pris en septembre dans le cadre de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1). L'Union européenne fait fond sur les efforts actuels, tels que la mise en œuvre par les membres de l'Union européenne et des États associés, depuis juillet 2015, du premier plan de réinstallation à l'échelle de l'UE, qui prévoit la réception de 22 504 personnes. Des discussions sont également en cours dans l'Union européenne sur la mise en place d'un cadre permanent de réinstallation et d'admission pour raisons humanitaires. Cette semaine, l'UE a tenu une conférence ministérielle à Bruxelles sur le soutien à l'avenir de la Syrie et de la région, qui a rassemblé des représentants de 70 pays et organisations. Elle était coprésidée par l'Allemagne, le Koweït, la Norvège, le Qatar et le Royaume-Uni, de concert avec

l'Organisation des Nations Unies, et en présence du Secrétaire général et de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour la Syrie.

Après le choc de la récente attaque chimique dans la province d'Idlib en Syrie, la communauté internationale a envoyé un message fort, renouvelant son engagement à œuvrer de concert en faveur d'un avenir pacifique pour la Syrie et tous les Syriens dans un État jouissant de sa souveraineté, de son indépendance, de son unité et de son intégrité territoriale et où tous les Syriens pourront vivre dans la paix et la sécurité. La Conférence de Bruxelles a également reconnu que les besoins de résilience des personnes vulnérables en Syrie et dans la région, en particulier des femmes et des enfants, n'ont jamais été aussi grands. Les participants sont convenus qu'un appui financier important et des méthodes novatrices et intégrées sont nécessaires si nous voulons répondre aux besoins massifs des populations tant à l'intérieur de la Syrie que dans les pays voisins, en particulier le Liban, la Jordanie et la Turquie. Un appui continuera d'être accordé au développement économique du Liban et de la Jordanie afin de les aider à gérer les effets de cette crise prolongée et de créer des possibilités pour les Syriens de trouver des moyens de subsistance. La Conférence s'est félicitée des progrès qui ont été réalisés grâce à l'ouverture des marchés du travail aux réfugiés et a convenu d'appuyer les programmes de création d'emplois alignés sur les stratégies de développement économique et social des gouvernements des pays hôtes. Grâce à la générosité des participants, des promesses de contributions de 5 à 6 milliards d'euros ont été annoncées pour 2017.

Mais les défis actuels dépassent la crise des réfugiés syriens; il est clair qu'il faut s'attaquer aux causes profondes à long terme de la migration irrégulière et des déplacements forcés, et relever les défis à court terme. C'est ce que nous faisons par le biais du Cadre pour des partenariats sur la migration avalisé par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne en juin 2016, une stratégie ambitieuse fondée sur la notion de partenariat et de coopération avec les pays d'origine et de transit. Nous appliquons cette approche dans un premier groupe de pays prioritaires en Afrique subsaharienne en vue de remédier aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés, de lutter contre les trafiquants et la traite, d'assurer la protection de ceux qui en ont besoin, de promouvoir des retours et des réadmissions effectifs, et d'ouvrir des voies de migration légales, le cas échéant. Il s'agit d'une approche globale, qui vise également à aider nos

partenaires à élaborer des solutions viables sur le plan socioéconomique dans les pays concernés.

S'appuyant sur ce travail, l'UE intensifie ses efforts pour lutter contre les flux migratoires irréguliers le long de la route de la Méditerranée centrale, tout en surveillant de près les itinéraires migratoires en Méditerranée orientale et ailleurs, comme indiqué dans une communication de la Commission du 25 janvier et par notre adoption ultérieure en février de la Déclaration du Sommet de Malte. Les principes restent les mêmes. Ils consistent à lancer un certain nombre d'opérations concrètes visant à sauver des vies, à intensifier la lutte contre les passeurs et les trafiquants en Méditerranée, à veiller à ce que les migrants soient traités dans le respect des obligations en matière d'assistance humanitaire et des droits de l'homme, et à améliorer la gestion des frontières en coopération étroite avec les pays d'Afrique du Nord, en particulier la Libye. Toutes ces actions transversales comportent une dimension « droits de l'homme » intersectorielle.

L'Union européenne travaille en étroite collaboration sur le terrain avec ses partenaires d'exécution internationaux, en particulier le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations, pour améliorer les conditions de vie des réfugiés et des migrants et assurer leur protection, dans le plein respect des obligations que nous impose le droit international.

Nous sommes déterminés à travailler ensemble au succès du processus en vue de progresser sur la voie de la gouvernance mondiale de la mobilité humaine, reconnaissant que, si les États ont le droit et la responsabilité de gérer et de contrôler leurs frontières, nous devons, en tant qu'élément important de leur sécurité, veiller à ce que les procédures de contrôle des frontières soient mises en œuvre en conformité avec les obligations applicables en vertu du droit international, y compris le droit international des droits de l'homme et le droit des réfugiés, et en particulier le principe du non-refoulement, tel qu'établi par la Convention de 1951 sur les réfugiés. Les déplacements massifs de réfugiés et de migrants représentent à la fois un défi et une chance. Ils ne peuvent être traités que par l'ensemble de la communauté internationale, sur la base des principes du partage des responsabilités au niveau mondial et de l'élaboration de solutions collectives dans le cadre desquelles les pays s'engagent aussi à préserver la sécurité, la dignité et les droits fondamentaux des réfugiés et des migrants.

Les migrations sont effectivement inévitables et nécessaires. Gérées de manière rationnelle et durable, elles en deviennent souhaitables. La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants s'appuie sur cette reconnaissance et fournit un cadre politique global pour s'attaquer aux aspects nombreux et divers de ces mouvements. L'Union européenne appuie cette déclaration qu'elle estime être une base excellente et équilibrée pour une action multilatérale collective, et elle est pleinement engagée dans les travaux d'élaboration des futurs pactes mondiaux des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants.

Dans ce contexte, nous restons préoccupés par la tendance croissante au racisme et à la xénophobie qui vise les migrants en particulier, et peut être observée dans les pays de l'UE. De concert avec nos États membres, nous attachons une attention particulière à l'engagement pris dans la Déclaration de New York à lutter contre les actes et les manifestations de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée à l'encontre des réfugiés et des migrants, et nous avons déjà fait beaucoup à cet égard, tant au sein de l'UE qu'avec nos partenaires extérieurs, notamment pour ce qui est de la prévention et la lutte contre les préjugés, les crimes motivés par la haine et les discours de haine.

Ces efforts incluent des plateformes telles que la création d'un groupe de haut niveau de l'Union européenne sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et autres formes d'intolérance, qui vise à promouvoir l'apprentissage par les pairs et l'échange des meilleures pratiques entre les États membres, la société civile et les partenaires internationaux, à organiser des actions ciblées contre la prolifération des discours de haine illégaux sur Internet, et à lancer des initiatives visant à promouvoir des discours équilibrés et un environnement médiatique pluraliste à même de favoriser un débat public éclairé sur ces questions. Un guide de formation sur les crimes haineux à l'intention des responsables des forces de l'ordre et de la justice pénale, un aperçu des initiatives et des ressources pour l'appui aux programmes de formation sur les crimes haineux dans les États membres de l'UE, et un premier rapport d'application sur l'efficacité du Code de conduite de l'Union européenne sur la lutte contre les discours de haine en ligne illégaux ont déjà été publiés et sont accessibles sur le site Web du Groupe de haut niveau. Les politiques de l'UE sont également fondées sur des données factuelles, et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne fournit régulièrement des

données et des rapports sur l'évolution de la situation concernant les migrations et la criminalité motivée par la haine.

Nous sommes convaincus que notre approche et nos activités, notamment la collaboration avec les partenaires au titre du Cadre pour les partenariats, qui prend en compte les aspects géographiques plus larges de la gestion des migrations, constituent une contribution importante et correspondront tout naturellement aux nouveaux pactes mondiaux que nous sommes en train d'élaborer ensemble. Les déplacements massifs de réfugiés et de migrants sont la nouvelle réalité, et nous devons tous faire preuve de solidarité et d'unité dans un large contexte multilatéral. Ce n'est que grâce à un multilatéralisme efficace, avec l'ONU en son centre, et en intégrant pleinement les migrations dans nos politiques étrangères et nos relations extérieures que nous pourrions atteindre nos objectifs collectifs.

**M. Erginay** (Turquie) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi que de participer à cette séance opportune de l'Assemblée générale. Je tiens à remercier de leurs déclarations le Président de l'Assemblée générale de l'avoir organisée, ainsi que la Directrice de cabinet du Secrétaire général, le Haut-Commissaire assistant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'observateur de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Je tiens aussi à dire que la Turquie se félicite de la nomination de M<sup>me</sup> Louise Arbour en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général pour les migrations internationales. Elle va jouer un rôle important dans la coordination des efforts du système des Nations Unies. Nous voudrions également remercier son prédécesseur, M. Peter Sutherland, qui n'a épargné aucun effort lorsqu'il a occupé le poste de Représentant spécial.

Le débat d'aujourd'hui est une nouvelle étape importante dans l'action que nous menons pour sauver les vies des migrants et des réfugiés. C'est la deuxième fois que l'Assemblée générale se réunit au titre de ce point de l'ordre du jour, et c'est la première occasion qui nous est donnée de discuter de la question des migrants et des réfugiés à l'Assemblée depuis le Sommet du 19 septembre. L'Assemblée se souviendra que c'est la Turquie qui avait proposé d'inclure ce point à l'ordre du jour de la soixante-dixième session. Le précédent débat avait permis au Secrétaire général de l'époque, M. Ban Ki-moon, de présenter sa feuille de route pour aborder la question des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, et le processus qui a suivi a abouti à l'adoption

par l'Assemblée générale de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1).

Les migrations internationales et la crise actuelle des réfugiés demeurent des thèmes majeurs aux niveaux international et national. Ces deux dernières années, la communauté internationale a signé deux importants engagements. En septembre 2015, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté à l'unanimité le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui contient une série d'objectifs. Il convient de ne pas oublier que le Programme 2030 comporte un certain nombre de cibles relatives aux migrations, en particulier la cible 8.8 sur les droits des travailleurs migrants et la cible 10.7 sur des migrations bien gérées, qui doivent être vues comme l'illustration des progrès de nos efforts conjoints.

Le tout premier Sommet mondial sur l'action humanitaire, organisé par la Turquie en mai 2016, a appelé l'attention de la communauté internationale sur les moyens d'améliorer et d'harmoniser l'aide humanitaire et l'assistance au développement. Il a été à l'origine de plus de 3 000 engagements à l'action, mais un message en particulier a résonné haut et fort – celui prônant « Une seule humanité, des responsabilités partagées ». Le Sommet du 19 septembre et la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants ont eux aussi attesté de la détermination et de la volonté politique réelle de la communauté internationale de répondre aux besoins des migrants et des réfugiés, ainsi que de l'importance du partage des responsabilités et des obligations. Le moment est venu aujourd'hui de traduire nos engagements en actes. Nous estimons que la séance d'aujourd'hui et les consultations et négociations à venir sur les deux pactes mondiaux sur les migrations et les réfugiés représentent des jalons historiques.

L'ampleur des déplacements dans le monde aujourd'hui est très vaste. Certaines personnes migrent de leur propre gré, mais des millions d'autres partent pour fuir les conflits armés, la pauvreté, l'insécurité alimentaire ou hydrique, les persécutions, le terrorisme ou les catastrophes naturelles. Le nombre total de personnes forcées à l'exode dans le monde dépasse les 65 millions; plus de 21 millions d'entre elles sont des réfugiés et 3 millions des demandeurs d'asile. Ces chiffres augmentent chaque jour, faute notamment de mécanismes de financement et de protection appropriés. Les conflits en Syrie, en Iraq, au Yémen, en Somalie, au Soudan du Sud, dans la région du bassin du lac Tchad et dans plusieurs autres pays et régions, ainsi que les

crises prolongées comme celle des réfugiés palestiniens, continuent d'être des sources de préoccupation persistante. Par exemple, le conflit en Syrie est entré dans sa septième année noire. Depuis mars 2011, les Syriens ont vu de vastes zones de leur patrie bien aimée réduites en un amas de décombres. Des centaines de milliers de personnes ont été tuées. Plus de 6 millions d'autres déplacées à l'intérieur du pays et près de 5 millions ont trouvé refuge dans les États voisins.

Les attaques implacables du régime contre sa population se poursuivent. La Turquie condamne vigoureusement l'attaque à l'arme chimique perpétrée le 4 avril par le régime syrien à Khan Cheïkhoun, qui a coûté la vie à plusieurs civils innocents, dont des enfants. L'emploi de produits toxiques comme arme constitue un crime de guerre, un crime contre l'humanité et une violation du droit international. Il enfreint la Convention sur les armes chimiques ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. C'est aussi une violation grave du régime de cessez-le-feu en Syrie. L'érosion du cessez-le-feu risque d'entraîner de nouveaux déplacements de population. La Turquie appuie pleinement toutes les initiatives tendant à appliquer le principe de responsabilité et à empêcher l'impunité pour les cas impliquant de tels crimes. Pour sauver leur vie et offrir un avenir à leurs enfants, les réfugiés recourent à des méthodes désespérées et entreprennent de périlleux voyages. Selon les données de l'Organisation internationale pour les migrations, le nombre de décès de migrants enregistré en 2016 a augmenté de 27% dans le monde par rapport à l'année précédente. Comme cela a été dit plus haut, plus de 5 000 migrants ont malheureusement péri en Méditerranée en 2016.

Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur leur sort. Avant tout, nous avons la responsabilité partagée de leur sauver la vie. Cela fait des siècles que la Turquie n'épargne aucun effort pour aider les personnes dans le besoin, et elle va continuer à le faire. C'est dans cet esprit que la Turquie accueille aujourd'hui le plus grand nombre de réfugiés au monde, près de 3,2 millions. Notre but est d'empêcher que les gens meurent et de trouver les moyens d'offrir de meilleures perspectives aux migrants et aux réfugiés. Je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur certains chiffres. Entre 2005 et 2016, soit une période de 10 ans, le nombre de migrants irréguliers arrêtés alors qu'ils tentaient de traverser notre territoire avoisinait les 850 000. Rien qu'en 2016, les autorités turques ont empêché plus de 170 000 traversées irrégulières. En 2016, les garde-côtes turcs ont secouru

près de 40 000 migrants en mer Méditerranée et en mer Égée. Les chiffres parlent d'eux-mêmes et montrent la nécessité et l'importance de la coopération entre la Turquie et l'Union européenne, ce qui a abouti à l'accord du 18 mai 2016. Nous avons défini trois grands objectifs humanitaires pour cette coopération : prévenir les pertes en vie en mer Égée, briser les réseaux de trafic de migrants et remplacer les migrations illégales par des migrations régulières.

Aujourd'hui, nos efforts sont en train de porter leurs fruits. Nous avons réussi à prévenir les décès en mer Égée, à écraser les réseaux de trafic de migrants et à remplacer les migrations illégales par des migrations régulières. Depuis octobre 2016, le nombre de traversées clandestines est passé d'une moyenne de 7 000 par jour à moins de 100. Entre janvier 2015 et le 18 mars 2016, plus de 1 000 migrants irréguliers ont péri en mer Égée. Depuis l'accord du 18 mars, le nombre total des décès dans ces eaux est de 31. De manière générale, en une année, nos efforts ont eu un effet dissuasif sur plus d'un million de migrants irréguliers essayant d'atteindre le territoire de l'Union européenne. Résultat, les arrivées dans l'Union européenne ont baissé de 99 %. L'accord a clairement signifié aux trafiquants de migrants que la mer Égée n'était plus un endroit où ils pouvaient profiter de la détresse des gens et en faire commerce.

La situation en Syrie et celle de ses réfugiés est le défi le plus immédiat auquel nous sommes confrontés. Malgré les difficultés qu'il représente pour notre sécurité nationale, notre économie et notre tissu social, nous avons maintenu notre politique de « portes ouvertes » envers les Syriens forcés de fuir leur pays. Aujourd'hui, la Turquie accueille plus de 2,9 millions de Syriens, soit l'équivalent de 15 % de la population de ce pays avant la guerre. C'est plus que la population de près d'une centaine de pays du monde. Seulement 10 % des Syriens qui se trouvent en Turquie sont logés dans des centres de protection temporaires; le reste vit dans les zones urbaines. Chaque Syrien en Turquie est couvert par le régime de protection de notre gouvernement. Il y a actuellement en Turquie près de 835 000 enfants syriens en âge d'être scolarisés et 508 000 d'entre eux vont à l'école publique.

Ces six dernières années, nous avons fourni aux Syriens plus de 20 millions de services polycliniques, et plus d'un millions d'entre eux ont été hospitalisés. Environ 200 000 bébés syriens sont nés en Turquie, soit plus que la croissance démographique de certains pays européens. En plus d'offrir aux Syriens des denrées

alimentaires, des articles non alimentaires et des services médicaux et éducatifs, nous leur permettons aussi de contribuer légalement à notre économie. Le Gouvernement turc, avec les organisations non gouvernementales et les municipalités du pays, a à ce jour consacré 26 milliards de dollars au total à ces efforts, un chiffre proche du budget annuel de quelque 150 pays. Et à cet égard, je dois dire que la communauté internationale, et l'Union européenne en particulier, ont lamentablement échoué à passer l'épreuve du partage des responsabilités.

Comme je l'ai dit, la Turquie entend tendre une main secourable à tous ceux qui sont dans le besoin. C'est pourquoi nous appuyons activement l'action menée dans les domaines humanitaire et du développement par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui oeuvre au service de 5,3 millions de réfugiés palestiniens. Le travail qu'accomplit l'Office nécessite que la communauté internationale continue à faire preuve de générosité. Notre motivation est simple : préserver la dignité humaine. C'est pourquoi nous demandons à toutes les parties prenantes de partager la responsabilité de mettre fin aux souffrances des millions de personnes dans le besoin, car nous pourrions tous un jour nous retrouver à leur place.

Les migrations sont aussi vieilles que l'humanité. Elles ne vont pas disparaître ni cesser. Il est donc de notre responsabilité et de notre devoir à tous d'œuvrer de concert pour trouver des solutions appropriées à ces défis. Offrir des possibilités de migrer de manière sûre, régulière, ordonnée et légale servira sans nul doute nos intérêts communs. C'est dans cet esprit que durant la période 2014-2015, la Turquie a assuré la présidence du Forum mondial sur la migration et le développement. La notion de « migration forcée » a été définie durant notre présidence. De plus, nous présidons le Processus de Budapest relatif aux migrations ordonnées, qui rassemble plus de 50 pays et une dizaine d'organisations internationales d'Europe et d'Asie.

Nous avons organisé récemment une réunion de consultation dans le cadre du Processus de Budapest pour examiner la contribution qu'il peut apporter au futur pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. À cet égard, nous voudrions indiquer que la Turquie, qui est un acteur international actif ayant une vaste expérience en ce qui concerne les migrants et les réfugiés, est prête et déterminée à contribuer concrètement aux processus de consultations

et de négociations concernant les deux pactes mondiaux. À cette fin, nous avons informé le Président de l'Assemblée générale de notre souhait de jouer le rôle de facilitateur pour au moins un des groupes d'experts lors des discussions prévues durant le processus de consultation sur le pacte mondial relatif aux migrations.

Le processus relatif au pacte mondial doit être ouvert, transparent et exhaustif. Nous exhortons toutes les parties prenantes à œuvrer de concert, à tirer parti du savoir-faire spécialisé de l'Organisation internationale pour les migrations et des unités compétentes au sein du Secrétariat de l'ONU et à créer un climat favorable pour les migrants. Il en va de même pour le pacte mondial sur les réfugiés. La feuille de route présentée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en vue de l'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés est un point de départ pour apporter des contributions. Les consultations sur le pacte mondial sur les réfugiés doivent elles aussi être inclusives et tenir notamment compte des opinions des pays d'accueil. En outre, nous sommes favorables à l'élaboration et à la mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés, qui tiendra également compte des besoins à long terme des réfugiés et de ceux qui les accueillent.

Alors que nous nous efforçons de trouver des moyens appropriés et justes de mettre fin aux souffrances de millions de personnes, ce qu'il nous faut, ce sont des politiques globales et durables en matière de migration. À cette fin, la priorité absolue doit être de sauver des vies humaines et de garantir une protection à ceux qui en ont besoin, ce qui implique que nous devons être mieux équipés pour secourir et protéger les personnes et mettre en œuvre des programmes de réinstallation opérationnels, rapides et équitables.

Le deuxième aspect important est le partage des charges et des responsabilités. Qu'il me soit permis de souligner que la responsabilité internationale en ce qui concerne les réfugiés et les migrants n'est pas fonction de la proximité géographique, mais des valeurs humanitaires qui sont une manifestation de notre conscience collective. À cet égard, nous sommes d'avis que la communauté internationale doit redoubler d'efforts en termes de contributions financières destinées à l'aide humanitaire.

Le troisième objectif doit être d'éliminer les facteurs d'incitation à la migration, tels que les guerres et les conflits, les violations des droits de l'homme, le dénuement économique et les incidences néfastes des changements climatiques que connaissent nombre

de pays d'origine. Pour s'attaquer aux éléments moteurs des migrations, il est essentiel que les pays de destination appuient les processus de paix, privilégient le règlement pacifique des différends dans les zones touchées par les conflits et fassent en sorte que les pays qui en ont besoin reçoivent une aide au développement. L'aide internationale doit être un investissement à long terme pour notre sécurité, notre paix et notre prospérité communes.

Quatrièmement, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour créer et préserver des filières de migration légales en tant que substitut viable aux migrations clandestines. Il est de notre devoir de donner aux personnes qui ont un certain niveau de compétences la possibilité d'immigrer légalement et en toute sécurité. Reconnaître que les migrants jouent un rôle clef en matière de développement est un premier pas important pour exploiter le potentiel des migrants à contribuer au développement de leurs pays d'origine et d'accueil. À cet égard, il est indispensable de réduire les coûts des envois de fonds, de renforcer les programmes d'initiation aux rudiments de la finance, d'améliorer la transférabilité des avantages sociaux et de promouvoir la reconnaissance des compétences et des droits des migrants.

Enfin, nous devons éviter les discours et les comportements malveillants à l'égard des migrants et des réfugiés. Malheureusement, en cette période de troubles et d'incertitude, nous constatons que les migrants et les réfugiés deviennent des boucs émissaires. On observe une tendance croissante à la discrimination, à la xénophobie, à l'islamophobie et au racisme. Tout naturellement, à l'instar des autres régions du monde, ces tendances dangereuses touchent également le bassin méditerranéen. Elles sont alimentées par les discours populistes des partis extrémistes et démagogues et par les messages biaisés des médias, ce qui représente un énorme défi pour les démocraties partout dans le monde. La peur et le rejet des réfugiés, en particulier des réfugiés musulmans, sont précisément la mauvaise manière de réagir aux menaces extrémistes. Il s'agit avant tout d'une bataille de valeurs; si nous perdons nos valeurs, nous perdons la bataille.

Nous pouvons corriger ces stéréotypes négatifs. Nous devons tous promouvoir une conception des flux de migrants et de réfugiés plus positive et plus axée sur l'avenir. La protection des droits de l'homme, de la dignité et du bien-être des migrants est directement liée à leur capacité à participer activement à la vie

économique et sociale des pays hôtes. C'est dans cet esprit qu'avec l'Espagne, nous avons coparrainé l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies. En outre, nous estimons que la campagne Ensemble lancée par les Nations Unies est une initiative importante pour mobiliser le système des Nations Unies en vue de promouvoir un discours ferme et convaincant de solidarité envers les réfugiés et les migrants.

Le moment est venu de prendre des décisions audacieuses et de les mettre en œuvre. Il incombe à chaque individu et à chaque pays d'aider ceux qui sont dans le besoin. Nous devons œuvrer de concert pour protéger la vie et la dignité des migrants, qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière ou qu'ils aient été déplacés de force. En joignant nos efforts, nous pouvons faire en sorte qu'ils n'aient pas à entreprendre ces périlleux voyages, qui coûtent la vie à la plupart d'entre eux, et nous pouvons empêcher les passeurs de profiter de la vulnérabilité de gens sans défense.

**M<sup>me</sup> Shurbaji** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, la République arabe syrienne condamne dans les termes les plus vifs l'opération menée vendredi matin par les États-Unis d'Amérique. Il s'agit d'un acte d'agression prémédité, qui va à l'encontre des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du rôle de ce pays en tant que membre permanent du Conseil de sécurité. Cet acte d'agression a pris pour cible une base aérienne de la République arabe syrienne dans le centre du pays, sous prétexte que des armes chimiques avaient été utilisées dans la région de Khan Cheikhoun.

Cet argument a été promu par Washington, Tel-Aviv, Riyad, Doha, Ankara, Paris et les médias. Le Gouvernement syrien a confirmé que l'armée syrienne ne possède pas d'armes chimiques et n'a jamais utilisé de telles armes dans ses opérations contre des groupes armés terroristes. Il a également condamné l'emploi de ces armes par qui que soit, où que ce soit, en tout temps et en toutes circonstances. Ma délégation soutient que cet acte d'agression risque de semer le chaos dans le monde entier et de conduire à ce que la loi de la jungle l'emporte sur le respect des dispositions de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international lorsqu'il s'agit de faire face aux crises régionales et internationales.

Ma délégation sait gré de tous les efforts déployés sincèrement et avec sérieux pour trouver des solutions définitives et élaborer des approches réalistes face à la question des réfugiés et des migrants. Nous tenons à

indiquer de nouveau que nous ne sommes pas d'accord pour qu'on mette l'accent sur les demandeurs d'asile syriens. Il s'agit d'un précédent politique dangereux pour les travaux de l'Assemblée générale. La question des réfugiés est examinée dans le cadre de points spécifiques de l'ordre du jour, en particulier depuis l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1).

Les statistiques ont montré que les Syriens ne représentent que 20% du nombre des réfugiés et des migrants qui quittent le Moyen-Orient en direction de l'Europe en passant par la Turquie, et que les 80% restants sont principalement d'origine africaine et asiatique. Pourquoi dès lors se concentrer sur les demandeurs d'asile syriens? Cela s'explique par le fait que des pays puissants au sein de l'ONU veulent prolonger la crise jusqu'à ce que leurs objectifs politiques soient atteints au détriment du peuple syrien, sans oublier les pratiques de certains États qui cherchent à politiser cette question humanitaire en gonflant le nombre de réfugiés pour des raisons politiques et économiques, notamment pour essayer d'obtenir une aide financière, pour utiliser ces réfugiés comme moyen de pression ou à des fins de chantage politique au niveau international et pour conclure des accords donnant-donnant qui vont à l'encontre des principes des droits de l'homme.

Ainsi, le Gouvernement turc a politisé la question des réfugiés dans ses discussions avec l'Union européenne. De hauts responsables turcs ont menacé les pays européens d'ouvrir l'accès à leurs rives et leurs frontières avant l'arrivée d'une nouvelle vague de réfugiés et de transférer ainsi la crise en Europe. Cela confirme de nouveau la connivence du Gouvernement turc avec les mafias qui se livrent à la traite des personnes et le fait qu'il exploite de manière éhontée la situation de ces réfugiés et profite de la résignation des États de l'Union européenne face à sa politiques de chantage et de connivence, comme le prouve le prétendu accord sur les réfugiés signé entre la Turquie et l'Union européenne.

L'inclusion délibérée de la question des demandeurs d'asile syriens dans l'intitulé de ce point de l'ordre du jour représente le summum de la contradiction entre ce que disent certains États, qui prétendent être préoccupés par le sort du peuple syrien d'un côté, et leurs pratiques illégales et contraires à la morale de l'autre, qui contribuent à détériorer les conditions de vie du peuple syrien par leurs sanctions unilatérales, menacent sa sécurité et sa stabilité en finançant et en

soutenant le terrorisme, font fi des engagements et des promesses faites aux Syriens qui viennent trouver refuge dans ces pays, et vont même jusqu'à confisquer les maigres épargnes qu'ils emportent avec eux.

Trouver des solutions définitives à la crise des réfugiés et des migrants requiert tout d'abord un consensus international sur les causes profondes qui poussent des centaines de milliers de familles à abandonner leurs maisons à la recherche de perspectives meilleures, à commencer par le terrorisme, les guerres et les conflits mais aussi les sanctions économiques unilatérales, qui sont devenues le moyen dont plusieurs pays influents se servent contre les peuples des pays en développement pour satisfaire leurs objectifs politiques, au Moyen-Orient en particulier.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne s'acquitte pleinement de la responsabilité qui est la sienne de protéger ses citoyens, de leur fournir toutes les conditions d'une vie digne, de répondre, en coopération avec les partenaires nationaux et internationaux, à leurs besoins humanitaires, et de créer les conditions propices au retour des réfugiés et des migrants. Le Gouvernement syrien a à coeur que de tous les enfants qui ont été contraints de trouver refuge dans d'autres pays parce qu'ils fuyaient les crimes des groupes terroristes armés et les conditions de vie difficiles provoquées par la panoplie de sanctions unilatérales imposées par l'Union européenne et les États-Unis puissent rentrer dans le pays. Ces sanctions ont empêché grandement de répondre aux besoins fondamentaux des Syriens en denrées alimentaires, en médicaments et en carburant et entravé la mise en œuvre du programme de développement en faveur des Syriens, notamment les déplacés et ceux qui ont le plus besoin.

À cet égard, le Gouvernement syrien appelle de nouveau tous les Syriens se trouvant à l'extérieur du pays à revenir, et il continue de s'employer à réhabiliter et à reconstruire les régions qui ont été affectées par les actions des groupes terroristes armés. Nous tenons à dire que nous sommes disposés à collaborer avec les gouvernements qui accueillent des réfugiés syriens afin de prendre les mesures nécessaires pour les encourager à rentrer dans leur patrie et à devenir les forces agissantes du processus de reconstruction.

Pour terminer, je voudrais dire à ceux qui œuvrent réellement pour trouver une solution à la question des réfugiés syriens qu'ils doivent prendre les mesures qui s'imposent pour mettre en œuvre

les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme, notamment la résolution 2253 (2015), contrôler les frontières, stopper l'afflux des combattants terroristes étrangers, interdire les opérations de financement et d'approvisionnement en armes des groupes terroristes, lever rapidement les sanctions économiques unilatérales et appuyer le processus politique qui vise à mettre fin au terrorisme et à trouver un règlement politique à la crise syrienne, sous conduite syrienne et sans ingérence étrangère. Nous assurons la communauté internationale que, quand toutes ces conditions seront réunies, la majorité des Syriens choisiront de rentrer chez eux pour vivre dans la dignité, la sécurité et la paix.

**M. Minami** (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant toute chose remercier le Président de l'Assemblée d'avoir convoqué la présente séance. Je tiens aussi à remercier sincèrement de leurs déclarations la Directrice de cabinet du Secrétaire général, le représentant de l'Organisation internationale pour les migrations et le Haut-Commissaire assistant des Nations Unies pour les réfugiés chargé de la protection.

Le nombre de migrants irréguliers dans le bassin méditerranéen, se déplaçant d'est en ouest et du sud au nord, demeure élevé. La traversée est périlleuse et de nombreux migrants connaissent un sort tragique avant même d'atteindre leur destination. C'est pourquoi nous estimons qu'il est utile d'avoir une discussion au titre de ce point de l'ordre du jour à l'Assemblée générale en cette soixante et onzième session. Selon les chiffres du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ceux qui fuient le conflit en Syrie forment le groupe le plus nombreux à arriver par mer dans le bassin méditerranéen. Globalement, les personnes en provenance de Syrie, d'Afghanistan, du Nigéria et d'Iraq représentent la majorité de toutes les arrivées par mer dans la région. Vu la situation qui prévaut dans ces pays, il est clair que les conflits sont une des grandes causes de la migration forcée.

Sur le plan mondial, la vague de migrations internationales ne se limite pas au bassin méditerranéen. Que ce soit en Afrique ou en Asie, les gens fuient les conflits et la violence. Faute de solution à ces conflits et à cette violence, les gens continueront de migrer de façon irrégulière. Nous devons toujours nous rappeler que ceux qui entreprennent de traverser des mers dangereuses ne risquent pas leur vie pour le plaisir. Ils sont contraints de prendre un tel risque pour fuir des menaces encore plus grandes et plus immédiates.

Outre toutes les mesures que nous prenons pour remédier aux causes profondes de la migration forcée, nous devons aussi tout mettre en œuvre pour atténuer les souffrances et les risques auxquels sont confrontés les migrants vulnérables qui sont forcés de fuir leurs pays. Les États doivent s'acquitter des obligations qui sont les leurs en vertu du principe de non-refoulement et de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Nous devons aussi fournir une aide humanitaire à ceux qui sont victimes de déplacement non voulu. La coopération au service du développement avec les communautés qui accueillent des réfugiés est également primordiale.

L'année dernière, le Japon s'est engagé à fournir un programme d'assistance d'un montant de près de 2,8 milliards de dollars entre 2016 et 2018 sous forme d'aide humanitaire afin d'aider les réfugiés à devenir autonomes et d'épauler les pays et les communautés d'accueil. Rien que pour le premier trimestre de cette année, le Japon a versé 500 millions de dollars à différents organismes humanitaires et de développement dans le cadre de cet engagement, et nous allons continuer d'honorer fidèlement notre promesse.

Près d'un an après la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur ce point de l'ordre du jour, le cadre international pour lutter contre les déplacements massifs de personnes s'est grandement étoffé. Fondés sur la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1), adoptée par les États Membres le 19 septembre 2016, les processus en vue de l'adoption d'un pacte mondial pour les migrations et d'un pacte mondial sur les réfugiés sont en cours. Ces deux pactes mondiaux permettront de dire si l'Organisation des Nations Unies peut ou non régler efficacement le problème des migrations à l'échelle mondiale. Notre appui à ces processus, jusqu'à l'adoption des deux pactes mondiaux l'année prochaine, est donc crucial. Le Japon est disposé à contribuer à ces processus en participant de façon constructive aux négociations et en appuyant la mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés par le financement de projets d'étude de cas.

Avant de conclure, je voudrais dire quelques mots sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Les mouvements transfrontaliers de personnes retiennent l'attention de la communauté internationale, mais il convient de signaler que les populations qui fuient les conflits et la violence tout en restant à l'intérieur des frontières de leur pays sont beaucoup plus nombreuses. Nous ne devons pas les oublier quand nous parlons du sort des personnes déplacées de force. La communauté

internationale dans son ensemble ne doit ménager aucun effort et doit coordonner son action pour que tous ceux qui sont forcés de quitter leur foyer - qu'il s'agisse de réfugiés internationaux, d'autres migrants vulnérables ou de personnes déplacées - puissent bénéficier de protections suffisantes pour pouvoir recommencer leur vie en toute dignité.

**M. Giacomelli da Silva** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée d'avoir convoqué la présente séance. Nous nous félicitons de cette occasion d'entendre la déclaration lue en son nom, ainsi que celles de la Directrice de cabinet du Secrétaire général et des représentants de l'Organisation internationale pour les migrations et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sur la question des déplacements des réfugiés et des migrants dans le bassin méditerranéen, en particulier la situation des réfugiés syriens. L'Assemblée générale doit rester saisie de cette question, compte tenu du processus de suivi de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1) et du processus de négociation des deux pactes mondiaux sur les migrations et les réfugiés, qui doivent être adoptés en 2018.

Étant donné ses effets sur la gestion mondiale des flux de réfugiés, la situation dans le bassin méditerranéen est une source de préoccupation non seulement pour l'Europe, mais également pour le monde entier. Il s'agit d'une situation difficile, mais à laquelle il est possible de remédier si on agit dans un esprit de solidarité et dans le respect du droit international des réfugiés.

Avant tout, le Brésil tient à rappeler que nous avons la responsabilité partagée de gérer les déplacements de réfugiés et de migrants où qu'ils se produisent, avec humanité, sensibilité et compassion et en veillant à répondre aux besoins de chacun. Comme nos chefs d'État l'ont déclaré dans le document final (résolution 71/1) du Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants le 19 septembre 2016, il s'agit de phénomènes mondiaux appelant des approches et des solutions mondiales. Si leur traitement relève de cadres juridiques distincts, les réfugiés et les migrants jouissent des mêmes libertés fondamentales et droits de l'homme universels.

Sur le continent américain, les réfugiés et les migrants ont contribué à façonner nos sociétés. Le Brésil, par exemple, est un pays qui s'est construit par la force de millions de personnes venues de tous les continents. Nous attachons un grand prix à cette

diversité. Les réfugiés et les migrants ont apporté - et continuent d'apporter - une contribution importante à notre développement. Mieux encore, ils font partie intégrante de notre identité. Nous sommes fermement convaincus que les futurs pactes mondiaux doivent avant tout mettre l'accent sur la nécessité de respecter les droits fondamentaux des migrants et des réfugiés et de promouvoir l'inclusion sociale. Ils doivent rejeter fermement les notions et les pratiques de discrimination, de racisme, de xénophobie et d'intolérance religieuse. Dans le cadre des processus d'élaboration de ces pactes, il faut apporter une réponse globale à la nécessité de régler les situations comme celle du bassin méditerranéen et bien d'autres.

La situation des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille est particulièrement délicate. Le Brésil accorde une grande importance à cette question et s'est attaché à protéger les droits des enfants réfugiés et migrants durant le processus qui a abouti à l'adoption de la Déclaration de New York pour les migrants et les réfugiés. Nous sommes convaincus que nous pouvons faire davantage, notamment en ce qui concerne la question de la détention des enfants.

Pour ce qui est du pacte mondial sur les migrations, il faut donner la priorité à l'élargissement des filières légales d'immigration, notamment par un travail décent, la mobilité de la main-d'œuvre, la reconnaissance du niveau d'études et des compétences professionnelles et la création de nouvelles possibilités de régulariser le statut migratoire. Un pacte mondial robuste doit promouvoir l'accès des migrants aux services publics dans les pays de destination, notamment l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi et au logement.

Le Brésil estime que les gouvernements doivent, conformément à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, s'abstenir d'appliquer des politiques d'admission restrictives ou de mettre en place des régimes destinés à limiter les droits des personnes concernées. Ces mesures encouragent la traite des êtres humains et le trafic des migrants. Il faut donc mettre en place des filières sûres et légales pour l'admission des réfugiés et des migrants et garantir leurs droits fondamentaux dans les pays de destination.

À cet égard, le Brésil est conscient de ses obligations et s'en acquitte de bonne foi. Par exemple, le nombre de demandes de statut de réfugié reçues par le Gouvernement brésilien a augmenté de près de 3 000 % ces cinq dernières années. Nous avons mis en place

un programme de visa humanitaire qui a permis à plus de 2 500 personnes touchées par le conflit syrien d'obtenir le statut de réfugié. L'an dernier, à l'occasion du Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants, tenu à New York, le Brésil s'est engagé à accueillir 3 000 réfugiés syriens supplémentaires et est actuellement en train d'examiner des options de réinstallation. Nous voudrions saisir cette occasion pour réitérer notre solidarité avec la population et les réfugiés syriens ainsi qu'avec les pays qui les accueillent.

Pour terminer, le Brésil voudrait rappeler que les flux de réfugiés dans plusieurs régions du monde sont la conséquence des guerres, de la répression et de l'extrémisme violent, et non leur cause. En dépit de leurs préoccupations légitimes en matière de sécurité, les gouvernements doivent respecter les droits fondamentaux de chaque être humain. Renoncer à défendre résolument ces droits revient à renoncer à notre humanité. C'est notre attachement à ces valeurs, notre attachement à la civilisation même, qui est mis à l'épreuve dans nos relations avec les étrangers et avec autrui.

**M<sup>me</sup> Bird** (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie se félicite de l'occasion que nous offre la présente séance de mieux faire connaître les dangers de la migration irrégulière. Même si l'Australie est géographiquement éloignée du bassin méditerranéen, les images terribles de gens qui se noient en mer sont gravées dans nos esprits. Comme en Méditerranée, en Asie-Pacifique, nous avons vu de nombreuses personnes innocentes et désespérées entreprendre des voyages périlleux, souvent organisés par des passeurs motivés par la cupidité et pour qui la misère humaine est une marchandise.

En réponse, l'Australie a élaboré des politiques visant à clairement faire comprendre que les passeurs ne sont pas à même de garantir l'entrée en Australie. Notre réaction a été déterminante pour renforcer la confiance du peuple australien dans nos politiques en matière de migration. La migration et la réinstallation à grande échelle ne sont possibles que si la communauté est convaincue qu'elles sont ordonnées et contrôlées, qu'elles sont réalisées dans l'intérêt de tous et surtout, qu'elles garantissent la sécurité et la dignité des migrants.

On ne saurait surestimer l'importance que revêt la confiance du public et des communautés dans la gestion des migrations. C'est ce qui a permis à l'Australie de continuer à accueillir de nombreux migrants pour des raisons humanitaires, et l'expérience nous a appris que

les réinstallations et les migrations ordonnées, sûres et bien gérées produisent des résultats économiques, sociaux et culturels positifs. En septembre 2015, l'Australie s'est engagée à réinstaller 12 000 personnes supplémentaires déplacées par les conflits en Syrie et en Iraq, notamment les groupes les plus vulnérables – les minorités persécutées, les femmes, les enfants et les familles qui sont les moins susceptibles de regagner leurs foyers en toute sécurité. L'Australie est ravie d'annoncer qu'au 21 mars de cette année, les 12 000 visas de réinstallation humanitaire ont été délivrés à ces réfugiés. Plus de 10 000 de ces personnes sont maintenant chez elles en Australie, et les autres arriveront dans les prochains mois. Les nouveaux arrivants ont été chaleureusement accueillis par leurs communautés locales et reçoivent des services d'installation de première classe.

L'Australie supervise le plus vaste programme humanitaire offshore en 30 ans et reste résolue à porter à 18 750 le nombre de places à partir de 2018-2019. Au titre du programme humanitaire annuel et des 12 000 places supplémentaires, environ 21 500 visas ont été déjà délivrés aux personnes déplacées par les conflits en Syrie et en Iraq. Cela ne représente, toutefois, qu'un élément de la réponse globale de l'Australie à la crise humanitaire. L'Australie se concentre également sur les besoins humanitaires et de stabilisation qu'implique le traitement des crises qui contribuent à ces déplacements massifs. Nous avons entamé dernièrement la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de 220 millions de dollars, qui fournira une aide humanitaire et des services de protection en Syrie et dans les pays voisins. Nous ne sous-estimons pas l'impact de l'accueil d'un grand nombre de réfugiés. L'assistance de l'Australie aidera également les Gouvernements jordanien et libanais à améliorer l'accès des réfugiés et des populations locales à l'éducation et aux moyens de subsistance.

L'Australie est attachée aux pactes mondiaux sur les réfugiés et la migration, qui établiront une réponse de l'ensemble de la communauté visant à appuyer une migration ordonnée et à protéger les personnes déplacées de force. Nous voulons que le pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière soit un guide pratique pour la gestion de la migration, couvrant aussi les mouvements et les situations mixtes de déplacements prolongés et traitant de la question de la migration irrégulière et régulière, y compris la traite d'êtres humains. Le pacte sur la migration doit établir une distinction claire entre réfugiés et migrants, tout en reconnaissant que certains migrants en situation de

vulnérabilité comptent sur la communauté internationale pour remédier à leur situation et protéger leurs droits humains fondamentaux. Nous sommes favorables à un pacte pratique non contraignant qui cherche à améliorer la gestion de la migration mondiale là où cela est le plus nécessaire.

Pour l'Australie et l'Asie-Pacifique, il est indispensable de faire fond sur l'excellent travail effectué dans le cadre du Processus de Bali, de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et du Processus de Budapest. L'Asie-pacifique bénéficiera le plus de réponses axées sur l'action et qui fournissent le meilleur appui aux personnes vulnérables.

L'Australie considère que les pactes mondiaux sont un tournant dans la façon dont les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé et les organisations non gouvernementales réagissent aux déplacements massifs. Les pactes peuvent assurer plus de clarté et de prévisibilité et renforcer la coopération internationale en matière de gestion des flux mixtes de migration et, en retour, accroître la confiance du public et de la communauté dans la migration.

**M. Grant** (Canada) (*parle en anglais*) : Pour la plupart d'entre nous ici dans cette salle, traverser une frontière n'est rien d'autre qu'une tracasserie administrative. Et pourtant, l'année dernière, près de 8 000 personnes ont trouvé la mort en essayant de traverser une frontière internationale. Deux tiers d'entre elles ont perdu la vie dans la seule Méditerranée. Nous ne pouvons qu'imaginer le courage dont ont fait preuve ces individus pour entreprendre un si périlleux voyage. Imaginons aussi comment eux et nous aurions pu prospérer si leur courage et leur ingéniosité avaient atteint leur plein potentiel. Imaginons, si nous avions su quelles étaient leurs capacités et leurs compétences, ce qu'ils auraient pu réaliser eux aussi s'ils n'avaient pas péri en mer. Ma question est donc de savoir comment nous devons orienter notre approche mondiale s'agissant de la migration et des déplacements de sorte que le plein potentiel humain des réfugiés et des migrants soit exploité et non dilapidé.

Le Canada voit trois moyens principaux d'aller de l'avant. Premièrement, nous avons besoin d'un leadership ambitieux et constructif. Avec la montée dans le monde de la xénophobie et du sentiment anti-migrants, nous voulons voir les dirigeants du secteur public comme du secteur privé bousculer les opinions polarisées et promouvoir un discours plus constructif sur la migration. Nous attendons avec intérêt un

engagement collectif plus résolu dans la campagne «Ensemble» des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt aussi le travail de la nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général pour les migrations, Mme Louise Arbour, qui aidera à dynamiser l'action menée dans ce domaine.

Deuxièmement, en tant qu'États Membres, il nous faut mettre au point des systèmes nationaux globaux de migration planifiée qui permettent la diversification et l'expansion des voies régulières légales de la migration, y compris la réinstallation des réfugiés. Améliorer les voies régulières, bien que ce ne soit pas la solution idoine, peut aider à réduire les tragédies humaines et à maîtriser le potentiel humain qui reste actuellement inexploité ou même perdu. D'après l'expérience canadienne, faire participer différentes parties prenantes, notamment au niveau local, à la planification à différentes phases des processus de migration et de réfugiés est un élément clef de notre approche globale.

*(l'orateur poursuit en français)*

Troisièmement, nous devons trouver des solutions plus globales pour les réfugiés et les personnes déplacées. Le cadre d'action global pour les réfugiés, les engagements pris au Sommet pour l'action humanitaire et l'intervention accrue des institutions financières internationales face aux déplacement pourraient aider à améliorer les modes de fonctionnement actuels. Toutefois, nous devons redoubler d'efforts pour mobiliser la volonté politique et les ressources nécessaires afin que ces engagements se traduisent par une amélioration notable de la situation des réfugiés et des collectivités d'accueil.

Le Canada reconnaît sa situation géographique unique et son histoire particulière en matière de migration. Nous sommes conscients des défis importants que doivent surmonter les pays d'origine, de transit et de destination face à l'afflux des migrants, que ce soit le long du bassin méditerranéen ou ailleurs.

*(l'orateur reprend en anglais)*

Nous restons disposés à mettre en commun nos pratiques optimales et nos solutions innovantes aux fins d'une migration sûre, ordonnée et régulière. Nous attendons avec intérêt aussi que le dialogue se poursuive alors que nous honorons les engagements que nous avons pris au titre de la Déclaration de New York (résolution 71/1).

**M. García Moritán** (Argentine) (*parle en espagnol*) : La République argentine a toujours, au cours de son histoire, adopté une position de principe s'agissant de la protection des droits des réfugiés et des demandeurs d'asile. À cet égard, elle a toujours appuyé le travail du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et participé activement au processus de négociations qui a abouti à l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1).

S'agissant de la situation en République arabe syrienne, l'Argentine continue d'être vivement préoccupée par la situation humanitaire dans ce pays et condamne tous les actes de violence, notamment les attaques contre la population civile. Mon pays souhaite ardemment que les récentes initiatives tendant à mettre fin à la violence en Syrie et à initier un processus politique ouvriront un nouveau chapitre qui mettra fin à des années de discorde et de séparation.

Au cours des cinq dernières années, mon pays a maintenu lors de chaque discussion sur la Syrie que la seule solution au conflit est politique et non militaire, encore moins terroriste, comme le Conseil de sécurité l'a également reconnu.

La crise des réfugiés dans le pourtour méditerranéen, en particulier celle due à la situation en Syrie, est certainement pour l'heure l'urgence humanitaire la plus aiguë, entraînant au plan interne comme à travers les frontières internationale le déplacement de millions de personnes en quête désespérée de protection et de sécurité. C'est un fait que malgré les efforts significatifs des voisins de la Syrie, comme le Liban, la Jordanie et la Turquie, la capacité d'accueil des réfugiés ploie sous le nombre de personnes déplacées, ce qui fait que des milliers de personnes poursuivent leur périple, cherchant désespérément à atteindre l'Europe par tous les moyens, mettant en danger leur vie et celle de leur famille.

Compte tenu de la nécessité de fournir une protection à la population syrienne, l'Argentine s'est résolue à partager la responsabilité internationale et à faire sa part en termes d'admission des réfugiés de Syrie et des pays voisins, au travers de la mise en œuvre d'un programme spécial de visas humanitaires pour les étrangers affectés par le conflit en République arabe syrienne. En outre, en 2015, nous avons créé un groupe de travail interministériel qui relève du Chef du Cabinet des Ministres, chargé d'élaborer les directives générales pour l'admission humanitaire des personnes

déplacées de force en raison de la situation en Syrie et de proposer des mesures d'intégration sociale. L'objectif ultime est de garantir la pleine intégration des réfugiés au sein de la communauté d'accueil, avec la participation active, la coordination et l'engagement total de toutes les autorités nationales, régionales et locales dans tous les domaines.

Par ailleurs, l'Argentine s'est engagée à répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables avec compassion, en fournissant une assistance concrète dans le contexte des crises humanitaires les plus graves qui apparaissent et des situations d'urgence auxquelles les réfugiés sont confrontés. À cet égard, nos Casques blancs ont joué un rôle crucial pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables. Concrètement, les femmes représentent plus de la moitié des réfugiés et même si toutes les personnes déplacées se trouvent en situation de vulnérabilité, les femmes vivent une situation encore plus difficile, même quand elles ont réussi à atteindre ce qui semble être un lieu sûr. Nous sommes également très préoccupés par l'augmentation du nombre d'enfants ou d'adolescents non accompagnés et séparés de leur famille qui cherchent refuge. Des facteurs tels que l'âge, l'origine nationale, l'appartenance ethnique, la religion, la langue, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et d'autres facteurs spécifiques peuvent exposer les réfugiés à des risques supplémentaires en termes de vulnérabilité et de discrimination. Nous devons renforcer notre engagement et notre action pour garantir la protection de la dignité et des droits de l'homme de tous les réfugiés.

L'Argentine réaffirme et souligne qu'en dépit de la complexité des flux internationaux actuels, il ne faut pas confondre les réfugiés et les migrants, que ce soit sur le plan juridique ou conceptuel. Nous estimons qu'il importe également de souligner que même si aucun pays n'est à l'abri de ce phénomène, quel que soit son niveau de développement ou sa situation géographique, la réalité est que les pays en développement accueillent 87 % des réfugiés. Par conséquent, la communauté internationale doit tenir compte de cet aspect au moment de chercher des solutions.

Nous voudrions nous féliciter une fois de plus de ce dialogue qui nous donne l'occasion de continuer à chercher des réponses concrètes à ce qui est désormais la plus grave crise migratoire de l'histoire récente. Jour après jour, des informations nous parviennent à propos de milliers de personnes qui souffrent et perdent la vie en tentant d'échapper à la violence, à la persécution et

à la pauvreté. Dans ce contexte, nous ne pouvons et ne devons pas être indifférents. Il est temps d'agir.

**M. Sparber** (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : La semaine dernière, l'ONU a indiqué que 5 millions de Syriens avaient fui vers les pays voisins. Il s'agit d'un nouveau record mais qui malheureusement n'est pas surprenant compte tenu du conflit dévastateur qui ravage la Syrie. L'attaque à l'arme chimique perpétrée cette semaine est un exemple particulièrement odieux du mépris flagrant du droit international qui caractérise le conflit syrien depuis le début. Les auteurs de ce crime et d'autres crimes de guerre doivent répondre de leurs actes. Or, le Conseil de sécurité a de nouveau refusé d'assumer ses responsabilités à cet égard. Suite aux frappes militaires contre la Syrie, il sera probablement encore plus difficile pour le Conseil de se mettre d'accord sur la marche à suivre. Le Conseil a systématiquement échoué à répondre aux attentes des 112 signataires du Code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, qui rassemble une large majorité des Membres de l'ONU. Cela ne fait que renforcer la pertinence de ce code, et je voudrais saisir cette occasion pour inviter à nouveau tous les États qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à cette initiative.

La lutte contre l'impunité pour les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire est une priorité du Liechtenstein dans ses efforts visant à atténuer les souffrances des réfugiés et des migrants et à prévenir de nouvelles crises. Le respect du principe de responsabilité, outre qu'il permet de rendre justice aux victimes, a également un effet dissuasif et jette les fondements de la réconciliation. La résolution 71/248, qui établit un mécanisme de responsabilisation pour les crimes commis en Syrie, est un pas important dans cette direction. Ce mécanisme bénéficie d'un large appui parmi les Membres de l'ONU, tant sur le plan politique que financier, et est un signe encourageant que l'Assemblée générale est prête à assumer ses responsabilités face à l'échec systémique du Conseil de sécurité à régler la crise en Syrie.

Le Liechtenstein salue la solidarité extraordinaire manifestée par les pays voisins de la Syrie, notamment la Jordanie, le Liban et la Turquie, qui continuent d'accueillir des réfugiés syriens en grand nombre. Leur engagement est en accord avec notre point de vue selon lequel chaque État doit contribuer, dans un esprit de solidarité, à remédier à la situation des migrants et des réfugiés. Les migrations doivent être sûres et ordonnées. Les États doivent également honorer leurs

obligations découlant des instruments internationaux pertinents relatifs aux réfugiés. Nous exhortons tous les États à participer aux programmes de réinstallation et de relocalisation.

Par sa participation au programme de réinstallation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et au système de relocalisation de l'Union européenne, le Liechtenstein contribue aux efforts internationaux concertés pour faire face aux déplacements massifs de population en provenance de Syrie. En outre, le Liechtenstein a versé plus de 2,5 millions de francs suisses, soit près de 70 dollars par habitant, au titre de l'aide humanitaire et de l'aide au développement en vue de l'exécution de projets visant à aider des réfugiés syriens. Tous ces projets s'inscrivent dans une perspective à long terme. Ils portent notamment sur la scolarisation de plus de 20 000 réfugiés syriens et enfants locaux en Jordanie et au Liban, la création d'institutions durables et la promotion de l'autonomisation des femmes. Ces projets contribuent également à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ce qui permet de renforcer la résilience et la stabilité des sociétés. Dans le cadre de ses politiques nationales, le Liechtenstein accorde une attention particulière à l'intégration rapide des réfugiés et des migrants. Grâce à notre programme novateur Langues Liechtenstein, ceux-ci peuvent apprendre les rudiments de l'allemand en quelques semaines, ce qui leur permet de communiquer rapidement avec la population locale et l'administration publique.

Le Liechtenstein appuie les efforts en faveur de l'universalisation de la Convention de Palerme et de ses protocoles, qui constituent un cadre juridique important pour lutter contre le trafic des migrants et la traite des êtres humains. Bien souvent, la criminalité organisée cible et exploite les plus vulnérables, dont les réfugiés et les migrants, et en particulier les femmes et les enfants. Nombre d'entre eux deviennent des esclaves modernes, que ce soit par la prostitution forcée, le travail forcé ou d'autres formes d'esclavage. L'interdiction de l'esclavage est l'une des très rares normes du droit international qui s'appliquent en tout temps et en tous lieux à tous les acteurs. Les États ont une obligation juridique sans équivoque d'ériger l'esclavage en infraction, d'engager des enquêtes et des poursuites partout où de tels actes se produisent et d'en punir les auteurs. Malgré l'existence de normes juridiques universelles robustes, il existe un problème d'impunité assez grave dans ce domaine. Pour contribuer à combler ces lacunes, le Liechtenstein

a adopté des démarches innovantes, notamment en associant les institutions financières aux efforts visant à détecter et à perturber les flux financiers liés à la traite d'êtres humains – en d'autres mots, en suivant l'argent à la trace. Le Liechtenstein a récemment organisé un atelier en collaboration avec l'Université des Nations Unies sur cette question et en présentera les résultats dans le cadre du Forum politique de haut niveau qui se réunira prochainement.

L'esclavage moderne est l'une des violations les plus flagrantes des droits de l'homme. Nous nous sommes engagés collectivement à l'éliminer dans le cadre des objectifs de développement durable. Pour atteindre cet objectif, nous devons axer nos efforts sur les personnes les plus vulnérables, en particulier celles qui sont forcées de fuir les conflits, la faim et la persécution.

**M. Amer** (Israël) (*parle en anglais*) : L'année écoulée a été marquée par des crises humanitaires, des conflits et des combats interconfessionnels dévastateurs dans le monde. Les troubles qui ont secoué le Moyen-Orient et l'Afrique ont fait trop de morts et poussé des millions d'autres personnes à chercher refuge dans des contrées lointaines. Ces personnes ont été forcées d'abandonner leurs familles, leurs amis, leurs maisons et tout ce qui restait de leur existence d'avant le conflit.

L'année 2016 a été l'année la plus meurtrière pour les réfugiés qui fuient les zones de guerre et de conflit, avec plus de 5 000 vies perdues de façon tragique. La Méditerranée est devenue un cimetière pour d'innombrables innocents, en particulier les enfants, qui n'ont pas survécu au voyage mortel. La communauté internationale, les gouvernements et les organisations non gouvernementales déploient des efforts considérables pour tenter d'endiguer la catastrophe en aidant les réfugiés à gagner les côtes en toute sécurité et à reconstruire leur vie. Cependant, le nombre croissant de réfugiés et la poursuite des violences et de la souffrance dans les pays qu'ils fuient nous rappellent qu'il faut faire bien davantage.

Tandis que je me tiens à cette tribune aujourd'hui, la Syrie continue de saigner. La violence infligée par le régime d'Assad, qui s'en prend violemment à son propre peuple en utilisant des armes classiques et non classiques, a plongé le pays dans la pire crise humanitaire de l'histoire du Moyen-Orient. Le massacre de Khan Cheikhoun, la semaine dernière, est un rappel que la communauté internationale n'a toujours pas réussi à arrêter la sauvagerie du régime d'Assad.

Le Président israélien, M. Reuven Rivlin, a condamné cette attaque dans les termes les plus forts :

« Les images que nous voyons aujourd'hui de la Syrie et les rapports du massacre de civils, des enfants, au avec des armes chimiques, sont une tache sur toute l'humanité. La communauté internationale doit se rassembler pour mettre un terme à cette folie meurtrière et s'assurer que de telles scènes ne se reproduiront jamais plus nulle part. »

Hélas, ce n'est pas la première fois que des armes chimiques sont employées contre le peuple syrien. Comme l'a signalé le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, trois des quatre attaques chimiques précédentes en Syrie ont été menées par le régime d'Assad, l'État islamique d'Iraq et du Levant étant l'auteur de la quatrième. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés et permettre à ces actes cruels de se poursuivre. Plus que jamais, nous devons agir et unir nos efforts pour enfin mettre fin à ces atrocités. La communauté internationale doit s'acquitter des obligations qu'elle a contractées en 2013 et retirer totalement ces armes effroyables de Syrie.

En tant qu'État fondé par des réfugiés, Israël est profondément concerné par le nombre sans précédent de réfugiés et de migrants observé ces dernières années. Israël fait sa part pour venir en aide aux personnes dans le besoin. Les organisations non gouvernementales israéliennes sont à pied d'œuvre pour tenter d'atténuer les souffrances des réfugiés. Par exemple, IsraAid, une organisation non gouvernementale spécialisée dans la fourniture de secours en cas de catastrophe et d'appui à long terme, a créé un programme global d'intervention en cas de crise pour les demandeurs d'asile afin d'aider spécifiquement les réfugiés qui fuient vers l'Europe. En outre, les hôpitaux israéliens continuent de soigner les Syriens blessés ayant besoin d'une assistance médicale, comme par exemple Jamal, un jeune garçon syrien victime d'une attaque à la roquette qui a détruit sa jambe. Jamal est resté 20 jours dans le coma dans un hôpital israélien. Il avait 7 ans au moment où il a été soigné en 2015, ce qui signifie que pour le plus clair de sa vie, il n'a connu que le conflit et la guerre. Comme Jamal, des milliers d'enfants syriens se réveillent avec la violence et ne connaissent que la peur.

*(l'orateur poursuit en arabe)*

Comment pouvons-nous continuer d'être les témoins de tous ces crimes du régime d'Assad contre des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants? Cette semaine, il a ajouté le massacre de Khan Cheïkhoun à son passif, déjà lourd des massacres commis ailleurs dans le pays. Aucune province, aucune ville et aucun quartier de Syrie n'a été épargné par les atrocités d'Assad, qui se poursuivent encore aujourd'hui. Le régime n'a pas l'intention d'arrêter de bombarder, de pilonner, d'affamer, de tuer et de mutiler son propre peuple. La communauté internationale ne peut pas continuer à regarder sans rien faire. La situation a franchi toutes les limites imaginables. Nous devons clairement faire savoir au régime d'Assad que ça suffit.

**M. Sandoval Mendiola** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique se félicite de participer au présent débat parce qu'il nous donne l'occasion d'aborder un des problèmes les plus complexes auxquels sont confrontés tous les États Membres. Après l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1), nous commençons à voir les premiers efforts mondiaux pour trouver des réponses et faire face aux situations de vie ou de mort dans lesquelles se trouvent des millions de personnes.

Avant tout, nous devons reconnaître que lorsque nous parlons des migrants et des réfugiés, nous parlons d'êtres humains. Le Mexique a toujours été et continuera d'être un ardent défenseur des droits des migrants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières. Le Mexique est à la fois un pays d'origine, de transit, de destination et de retour pour les migrants. C'est aussi un pays qui accueille des réfugiés. Et il est déterminé à garantir la sécurité et la dignité de ces agents de progrès et de développement. En dépit de tous les efforts de certains pays et de l'insistance de beaucoup d'autres pour qu'une solution politique soit trouvée au conflit en Syrie, nous continuons à déplorer cette grave crise humanitaire qui a des conséquences mondiales.

Les réfugiés ne sont pas une source d'insécurité. Ils sont les victimes de la souffrance. L'année 2017 a été plus meurtrière encore qu'en 2016 pour les migrants et les demandeurs d'asile. Au cours du premier trimestre de cette année, 2,4% de tous les migrants qui ont traversé la Méditerranée ont péri, contre 1,4% pour la même période en 2016. Les organisations de la criminalité transnationale organisée, les trafiquants de migrants et ceux qui se livrent à la traite des êtres humains profitent des failles de la coopération internationale pour exploiter leurs victimes. Ce phénomène n'est pas propre

à une seule région. Là où il n'y a pas de responsabilité partagée, les migrants et les réfugiés souffrent.

Nous saluons les gouvernements et les membres de la société civile qui participent aux efforts pour sauver des vies. Les milliers de bénévoles que nous voyons en mer et sur terre ravivent notre foi dans le pouvoir de l'humanité. Tandis qu'ils sauvent des vies, il nous appartient d'encourager une coordination efficace des efforts visant à s'attaquer aux causes et aux manifestations de la migration de manière globale, concertée et axée sur la personne, afin de créer des communautés où chacun peut pleinement s'épanouir.

La communauté internationale a aujourd'hui une occasion extraordinaire et inédite d'avancer en direction d'une véritable gouvernance à visage humain des migrations. Le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, dont l'Assemblée a approuvé hier le processus préparatoire, nous permettra de promouvoir le développement durable grâce à des politiques migratoires bien gérées. Les prochaines années vont nécessiter des efforts concertés et une volonté politique réelle dans le cadre d'un dialogue inclusif, ouvert et transparent. À cet égard, nous appelons tous les États Membres à commencer à mettre en œuvre dès que possible les engagements énoncés dans la Déclaration de New York.

Nous observons avec inquiétude la discrimination, la xénophobie et le racisme qui font que les migrants sont perçus comme des facteurs de chômage pour les habitants des pays de destination. En fait, les migrants sont un facteur de développement pour ces pays, ce qui a été démontré statistiquement. Nous rejetons aussi les discours qui décrivent les migrants comme présentant un risque pour la préservation des cultures nationales. Bien au contraire, les réfugiés et les migrants enrichissent les sociétés qui les accueillent. Mais prendre position contre la xénophobie, la haine et l'hostilité envers les étrangers ne suffit pas. Nous devons également favoriser la cohésion et l'inclusion sociales. Le Mexique est fier d'avoir lancé au niveau national la campagne Ensemble du Secrétaire général Guterres. Travaillant main dans la main avec l'ONU, nous luttons pour la défense des droits des réfugiés et des migrants et pour dénoncer la xénophobie.

Ayons le courage de reconnaître le pseudo-pragmatisme du discours de haine colporté par des idéologies nationalistes extrémistes et boiteuses. Ayons la force de condamner et de rejeter la barbarie et la perversion de ceux qui se servent de la situation

des migrants pour encourager le racisme. Protégeons avec véhémence et sagesse absolue l'intérêt supérieur de l'humanité. Le Mexique est solidaire avec tous les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile du monde entier et espère qu'un jour on se rappellera de ce point de l'ordre du jour de l'ONU comme du tournant où nous avons décidé de nous placer du bon côté de l'histoire.

**M. Cerutti** (Suisse) : Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, pour l'organisation de cette séance visant à sensibiliser l'opinion mondiale aux drames vécus par les réfugiés et les migrants, en particulier les demandeurs d'asile syriens, dans le bassin méditerranéen.

La Suisse est profondément préoccupée par l'ampleur du phénomène et par les drames humains qui se cachent derrière les chiffres que nous avons entendus tout à l'heure. Notre pays est déterminé à contribuer à trouver des solutions durables aux défis complexes posés par ce phénomène. Pour cela, il convient d'agir sur deux plans : premièrement, il faut trouver les moyens de prévenir de futurs drames et, deuxièmement, il faut améliorer le destin de ceux qui ont été forcés de quitter leur pays.

En premier lieu, la prévention devrait être au cœur de nos préoccupations. Le manque de respect du droit international humanitaire dans la conduite des hostilités est une source importante de déplacements forcés. C'est le cas en Syrie notamment. Il est temps d'agir. Il faut enfin trouver des solutions politiques aux conflits armés qui sont sources de souffrance et mettre fin aux violations du droit international.

Notre deuxième priorité, quand la prévention n'a pas pu être efficace, doit être l'amélioration du destin de ceux qui ont été forcés de quitter leur pays. Les situations de déplacements actuels posent aussi bien des défis humanitaires, notamment en termes de protection, que des défis pour trouver des solutions durables. La Suisse rappelle la nécessité que le droit international soit respecté dans les pays de premier accueil et de transit des migrants et des réfugiés.

Pour conclure, qu'il me soit permis de rappeler que l'élaboration des deux pactes mondiaux constitue une occasion unique de travailler ensemble. Il s'agira d'élaborer un cadre solide qui prenne en compte les causes profondes de la migration et des déplacements forcés, qui tienne compte de la vulnérabilité des migrants et des réfugiés et renforce leurs droits, et

enfin qui contribue à une gouvernance internationale de la migration efficace. Ce n'est qu'ensemble et avec une volonté politique forte que nous apporterons des réponses aux défis migratoires.

**M. Krapp** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Nous souscrivons à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne au nom de ses États membres.

Le débat d'aujourd'hui est important car il nous rappelle que la tragédie des migrants irréguliers en Méditerranée est toujours en cours. Cette année, des dizaines de milliers de personnes ont entrepris le périlleux voyage vers l'Europe et des centaines d'entre elles ont perdu la vie en cours de route. Le nombre de personnes qui empreignent cette route ne cesse d'augmenter. Pour l'instant, cette année, près de 25 000 migrants et réfugiés sont arrivés en Italie par bateau, contre seulement 19 300 pour la même période l'année dernière. De nombreux pays du monde ont répondu à cette tragédie en accueillant un grand nombre de réfugiés et de migrants. Bien que l'Allemagne en particulier et l'Union européenne plus généralement fassent beaucoup pour aider les réfugiés et les migrants qui arrivent en Europe, il est clair qu'aucun pays ni aucune région ne peut régler seul la crise des réfugiés et des migrations. Les outils de la politique nationale et régionale sont tout simplement insuffisants. Il s'agit d'une crise mondiale qui appelle une réponse mondiale dans laquelle les responsabilités sont partagées au niveau mondial.

Dans cette optique, l'Allemagne se félicite vivement des progrès accomplis vers l'élaboration d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et d'un pacte mondial sur les réfugiés. Nous invitons instamment tous les États Membres de l'ONU à contribuer à développer les outils fondamentaux nécessaires pour s'attaquer à la question des migrations et des déplacements massifs à travers le monde. Avec le Maroc, l'Allemagne va assurer la présidence du Forum mondial sur la migration et le développement pendant la période de négociation du pacte mondial sur les migrations. Nous utiliserons notre présidence pour promouvoir le pacte mondial et appuyer les négociations, mais nous devons faire plus que créer des outils pour répondre aux déplacements massifs de personnes. Nous devons également prendre des mesures concrètes pour aider ceux qui en ont besoin maintenant, comme les millions de Syriens qui subissent un des conflits les plus dévastateurs de notre temps.

La situation humanitaire en Syrie est épouvantable. Des millions de personnes ont été déplacées ou ont dû fuir la guerre, la destruction et la terreur dans leur pays d'origine, trouvant refuge pour la plupart dans les pays voisins. Ces pays ont fait preuve d'une générosité sans précédent en accueillant un si grand nombre de réfugiés malgré les problèmes sociaux auxquels ils sont eux-mêmes confrontés. En 2016, près de 900 000 réfugiés et migrants sont arrivés en Allemagne. L'Allemagne est fière d'être un des plus importants donateurs humanitaires et investisseurs à long terme dans les domaines de l'infrastructure, de l'éducation et de l'emploi, en rapport avec le conflit syrien. Depuis 2012, l'Allemagne a versé 2,8 milliards d'euros pour soutenir la Syrie et ses voisins. Nous versons également des contributions importantes aux organismes des Nations Unies et aux autres partenaires humanitaires et de développement qui fournissent une assistance aux 11 millions de réfugiés et de déplacés en Syrie et dans la région.

Il y a deux jours, à la Conférence de Bruxelles pour la Syrie, l'Allemagne a promis un montant additionnel de 1,1 milliard d'euros aux habitants de la Syrie et de la région, en plus de l'engagement que nous avons pris à Londres en 2016. Nous sommes l'État qui a annoncé la plus grosse contribution. Le financement humanitaire est important sans aucun doute, mais les promesses par elles-mêmes ne peuvent pas garantir que l'aide parviendra aux personnes qui en ont besoin. Près de 5 millions de Syriens vivent dans des zones difficiles d'accès et ne peuvent pas compter sur un acheminement régulier de l'aide humanitaire. La situation est particulièrement tragique pour les quelque 650 000 personnes vivant dans des zones assiégées.

C'est pourquoi l'Allemagne s'attache sans relâche à améliorer l'accès à l'aide humanitaire et à protéger les civils et les travailleurs humanitaires en Syrie, en particulier ceux qui font partie de l'Équipe spéciale humanitaire du Groupe international de soutien pour la Syrie. Outre la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence, il est crucial que nous veillions à ce que les réfugiés aient un endroit sûr où aller. Toutefois, les communautés d'accueil atteignent de plus en plus leurs limites, et la situation est tendue dans de nombreux camps de réfugiés. L'objectif de la politique allemande de développement n'est pas de laisser la région se débrouiller face à ces défis. Ce que nous voulons, c'est que la population reprenne sa destinée en main. C'est ce qui est le plus crucial. Les gens ont besoin de perspectives d'un avenir meilleur, et ils doivent se

retrouver dans une situation où ils peuvent subvenir à leurs propres besoins.

À cette fin, l'appui au développement accordé par l'Allemagne à la région suit une approche à trois volets : l'éducation des enfants, la formation professionnelle pour les jeunes et des emplois pour les personnes plus âgées. L'Allemagne est l'un des principaux donateurs dans le secteur de l'éducation en Syrie et dans les pays voisins. En 2016, nous avons contribué 245 millions d'euros pour soutenir l'éducation primaire et secondaire et la formation professionnelle, au profit de 1,3 million d'enfants et d'adolescents. Depuis 2014, l'Allemagne a également versé une contribution de 142 millions d'euros à l'UNICEF à l'appui du programme libanais « Reaching all children with education » (Atteindre tous les enfants par l'enseignement). Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'initiative « Non à une génération perdue », qui a aidé plus de 200 000 enfants syriens en Liban à être scolarisés en 2016.

Dans le même esprit, nous avons lancé notre initiative « Partenariat pour des perspectives » au début de l'année 2016. Son objectif principal est de créer à court et à moyen terme des possibilités d'emploi et des sources de revenus. À la fin de 2016, nous avons aidé environ 61 000 personnes à entrer sur le marché du travail, principalement par le biais de programmes travail contre rémunération et en finançant les salaires des enseignants. C'est la voie que nous allons poursuivre en 2017.

Enfin et surtout, nous devons trouver une solution aux causes profondes des déplacements de population dans les pays d'origine et de transit si nous voulons être en mesure de résoudre la crise à long terme. Les gens entreprennent ce périlleux voyage pour fuir la guerre et la terreur. La guerre civile en Syrie a déjà fait plus de 400 000 morts et plus de 11 millions de réfugiés. Nous devons donc poursuivre les pourparlers à Genève afin de trouver une solution politique. Nous appuyons fermement les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour trouver un terrain d'entente, et nous exhortons toutes les parties aux pourparlers à œuvrer ensemble à l'instauration d'une paix durable en Syrie. Comme le Ministre allemand des affaires étrangères l'a rappelé cette semaine à Bruxelles, nous avons besoin d'une solution politique au conflit. Sinon, nous ne serons pas en mesure de stabiliser le pays, et les réfugiés ne seront pas en mesure de regagner leurs foyers. Sans une solution politique, nous continuerons de traiter les symptômes, mais non pas les causes sous-jacentes.

**M<sup>me</sup> Mwangi** (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir organisé ce débat sur la prise de conscience mondiale des tragédies des migrants en situation irrégulière dans le bassin méditerranéen, en mettant l'accent sur les demandeurs d'asile syriens.

Je remercie également M. Volker Türk, Haut-Commissaire Assistant des Nations Unies pour les réfugiés, et M. Ashraf El Nour, Observateur permanent de l'Organisation internationale pour les migrations auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour leurs déclarations.

Ma délégation est solidaire de tous les demandeurs d'asile qui fuient les conflits et ont cruellement besoin d'une aide humanitaire. Ils ont besoin de notre appui et méritent d'être traités avec humanité et dignité dans notre recherche d'un règlement politique à tous les conflits, notamment en Syrie. Cela ne sera possible que grâce à l'application de procédures d'asile justes et efficaces.

Selon l'Organisation internationale pour les migrations, pour la seule année 2017, pour les seuls mois de janvier et de février, le nombre de décès de réfugiés et de migrants en Méditerranée a été estimé à 663 et, au début du mois de février, environ 29 000 réfugiés et migrants sont arrivés en Europe. Cela représente environ 11 décès par jour, et une majorité de ceux qui sont morts venaient d'Afrique, y compris des femmes et des enfants. Ces chiffres confirment que les personnes qui fuient les zones de conflit et ont besoin d'une protection internationale continueront de rechercher la sécurité en Europe et au-delà, indépendamment des refoulements, des procédures de sélection autoritaires et du déni d'accès aux procédures d'asile.

Si la traversée de la Méditerranée est une entreprise particulièrement dangereuse sujette à des tragédies, elle n'a pas dissuadé les personnes en quête de sécurité de tenter de la traverser pour demander l'asile en Europe. Au contraire, elle a engendré une demande de trafiquants de migrants et d'acteurs criminels organisés qui transportent les migrants sur des navires impropres à la navigation et qui se transforment souvent en cercueils. Nous avons le devoir de perturber et de saisir ces entreprises illicites de trafic de migrants afin de sauver des vies.

À cette fin, nous avons mis en place les cadres qui guideront nos travaux en fournissant les moyens d'organiser des migrations sûres et ordonnées. La mise en œuvre du Programme de développement

durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et du prochain pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières nous donnent l'occasion de mettre fin à la tragédie et aux souffrances des migrants cherchant à traverser la Méditerranée pour rejoindre l'Europe. Cela exigera une volonté politique, l'augmentation des ressources financières et le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire. Les pays bénéficiaires et de destination doivent respecter le droit international humanitaire.

Le Programme 2030 nous a fourni un cadre pour traiter des causes profondes des conflits et des mouvements de réfugiés et de migrants involontaires en intégrant la question des migrations dans ses objectifs et ses cibles. Il nous appelle à respecter les droits fondamentaux de tous les migrants indépendamment de leur statut migratoire; à tenir compte de la vulnérabilité des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées; à traiter des déplacements forcés et des crises humanitaires; et à éliminer la traite des êtres humains.

La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1) nous engage à assumer la responsabilité partagée de la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants avec humanité et sensibilité et d'une manière axée sur l'être humain. Le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières favorisera des migrations sûres, ordonnées, régulières et responsables, ainsi que la mobilité des personnes, notamment par le biais de la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées. Il assurera également la création et l'expansion de voies de migration sûres et régulières et une coopération internationale accrue qui permettra d'améliorer la gestion des migrations.

Nous avons la possibilité d'aborder la question de la migration irrégulière en nous engageant de nouveau à traiter des facteurs qui créent ou exacerbent les migrations irrégulières; à coopérer pour créer des conditions qui permettent aux communautés et aux individus de vivre dans la paix et dans la prospérité dans leur patrie; à lutter contre l'exploitation, la maltraitance et la discrimination subies par les migrants; à mettre en œuvre le Programme 2030, dont l'un des objectifs est d'éliminer l'extrême pauvreté et l'inégalité; et à lutter contre la traite des êtres humains, le trafic de migrants et les formes contemporaines d'esclavage.

En tant que pays d'origine, de transit et de destination des migrants en situation irrégulière, le Kenya est d'avis que la mise en place de systèmes d'asile humains et efficaces est également essentielle pour résoudre le problème des migrants et des demandeurs d'asile dans le bassin méditerranéen, qu'ils soient originaires de Syrie ou d'ailleurs. Nous nous associons aux autres délégations pour demander un soutien accru pour les pays de premier asile, comme la Turquie, l'Italie, la Jordanie et le Liban, ainsi que pour des pays d'Afrique comme l'Éthiopie, la Libye et mon propre pays, le Kenya. Nous appelons à un financement qui puisse suivre le rythme de l'accélération des besoins humanitaires.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : Aujourd'hui, la situation des réfugiés et des migrants dans le bassin méditerranéen reste grave. Ce problème ne cesse également d'augmenter depuis longtemps en Afrique et dans d'autres régions sans solution apparente, ce qui a suscité une grande inquiétude de la part de la communauté internationale et est devenu un défi mondial partagé impliquant de nombreux facteurs complexes. Sa cause principale est l'instabilité régionale et un développement inégal, et la solution fondamentale est de parvenir à la paix, à la stabilité et au développement commun, de renforcer la coopération internationale et d'améliorer la gouvernance mondiale.

En ce qui concerne la sauvegarde de la paix et de la stabilité internationales et régionales, tous les pays doivent respecter les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et résoudre leurs différends et leurs litiges dans le cadre d'un dialogue politique. L'ONU doit jouer un rôle de chef de file dans le renforcement des bons offices et de la médiation et dans l'amélioration des mécanismes de prévention et de règlement des conflits afin d'assurer l'efficacité et l'efficacité des opérations de maintien de la paix. La communauté internationale doit promouvoir un dialogue et un échange égaux entre différentes civilisations, lutter résolument contre toutes les formes de terrorisme et éviter les politiques de deux poids deux mesures.

Les conflits en Syrie durent depuis sept ans, soumettant des populations innocentes à des souffrances désastreuses. Nous formons l'espoir que la communauté internationale s'efforcera d'intensifier son soutien à l'ONU, principale voie de médiation, en consolidant le cessez-le-feu et en promouvant en permanence le processus, si difficilement mis en place, pour un règlement politique de la question syrienne.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'aide à accorder aux pays en développement pour réaliser un développement commun, nous devons les aider à renforcer leurs capacités de développement et améliorer l'environnement international pour le développement. Nous devons promouvoir une mondialisation économique plus inclusive qui profitera à tous et fera mieux entendre la voix des pays en développement dans les affaires économiques mondiales. Il faut accélérer la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les pays développés doivent accroître leur aide publique au développement aux pays d'origine en Afrique et au Moyen-Orient afin d'augmenter leur niveau de développement.

Troisièmement, s'agissant de l'amélioration constante de la coopération internationale sur les réfugiés et l'immigration, les États d'origine, de transit et de destination des réfugiés et des migrants doivent renforcer la solidarité et la coopération et assumer leurs responsabilités respectives. Les pays concernés doivent recevoir des réfugiés et des migrants dans un esprit d'ouverture et d'inclusion, éliminer les pratiques exclusives et discriminatoires envers eux et les aider à s'adapter à leurs nouveaux environnements. Les pays développés devraient accroître l'aide humanitaire aux pays en développement et aux organismes internationaux.

Quatrièmement, en ce qui concerne la poursuite de l'amélioration de la gouvernance mondiale sur les réfugiés et les migrations, tous les États doivent appliquer la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et soutenir pleinement le rôle d'organismes comme le Haut-Commissariat des Nations Unies pour Les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les pays en développement ont accueilli la majorité des réfugiés dans le monde. Il faut donc accorder une importance particulière aux préoccupations et aux rôles de ces pays, qui devraient avoir une plus grande voix au chapitre. Il faut mettre l'accent sur le processus international de négociation du pacte mondial sur les réfugiés et les migrants.

Le 18 janvier, le Président Xi Jinping s'est adressé au Bureau des Nations Unies à Genève, et a préconisé la création d'une communauté partageant un avenir commun pour l'humanité au travers d'efforts axés sur l'édification d'un monde propre et beau. Aujourd'hui, l'humanité est dans une période de développement, de transformation et de changements capitaux, confrontée à des défis innombrables et à des risques croissants. Tous les pays du monde sont interconnectés et

interdépendants; Leur destin est inextricablement lié. C'est seulement grâce à la création d'une communauté à l'avenir partagé que nous pourrions remédier aux divers risques et défis, y compris la question des réfugiés et des migrants.

La Chine attache une grande importance à la question des réfugiés et des migrants. Elle s'efforce de préserver la paix et la stabilité internationales, appuie fermement la réalisation d'un développement commun par les pays en développement et fournit activement une assistance humanitaire à certains pays et organismes internationaux. La Chine a contribué plus de 680 millions de yens en nature et en espèces pour aider les Syriens, y compris les réfugiés syriens à l'étranger. En janvier de cette année, la Chine a décidé d'accorder 200 millions de yens de plus à cette fin.

Récemment, la Chine a versé encore 1 million de dollars à l'Organisation mondiale de la Santé, à l'UNICEF et au HCR, respectivement, pour appuyer les efforts qu'ils déploient pour fournir une aide humanitaire aux réfugiés et aux personnes déplacées dans certains pays. Une partie de l'argent du Fonds de développement Chine-Nations Unies sera également utilisée pour soutenir le HCR et l'OIM dans leurs efforts pour fournir des services d'éducation, de formation et de santé aux réfugiés dans des pays comme le Pakistan, l'Iran, la Syrie et le Ghana.

La Chine se joindra à la communauté internationale pour continuer à contribuer au règlement de la question mondiale des réfugiés et des migrants au mieux de sa capacité.

**M. Yaacob** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Il y a quelques jours, 70 personnes au moins, dont 11 enfants, ont été tuées lors d'une attaque à Edleb, en Syrie. Des armes chimiques auraient été utilisées au cours de cette lâche attaque. La Malaisie condamne l'utilisation d'armes chimiques dans les termes les plus forts et appelle à une enquête rapide pour s'assurer que les auteurs de cet acte odieux soient tenus pour responsables.

La guerre brutale en Syrie qui dure depuis plus de six ans fait payer un lourd tribut aux civils innocents, entraînant leurs déplacements massifs tandis qu'ils cherchent à se soustraire au conflit. Dans le contexte de la migration irrégulière dans le bassin méditerranéen, nous considérons le nombre total de décès parmi ceux qui tentent la traversée de la Méditerranée comme une crise humanitaire. Les images douloureuses des

migrants échouant dans leur tentative d'arriver à la côte sont gravées dans notre conscience collective.

Exploitant sans scrupule la misère de ces migrants, des trafiquants d'êtres humains cherchent à profiter d'eux en leur proposant de traverser la Méditerranée à des tarifs exorbitants. Nous condamnons la nature atroce de ces trafiquants qui se nourrissent de la vulnérabilité des personnes touchées par les conflits armés et qui ne font que chercher une vie meilleure ailleurs. Cette situation ne peut pas continuer.

Une question qui exige notre attention immédiate est l'augmentation des actes xénophobes contre les réfugiés. La montée de ce phénomène contre les réfugiés et les migrants irréguliers teste constamment les limites des valeurs des droits de l'homme, notamment pour ce qui est du traitement accordé à ceux qui traversent les frontières. Nous sommes préoccupés par le témoignage du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, sur la généralisation du profilage ethnique et raciale pratiqué par les forces de l'ordre aux frontières et dans les pôles de transport, en dépit du caractère discriminatoire de ces actes. Ces actes à l'encontre des réfugiés menacent entre autres l'intégrité du droit international des droits de l'homme.

Face à ce drame humanitaire, ma délégation estime qu'il incombe à la communauté internationale d'agir avec détermination. Nous ne pouvons plus attendre passivement face à la situation alarmante des migrations irrégulières partout dans le monde, que ce soit en Méditerranée, qui est désormais l'une des traversées les plus dangereuses au monde, ou ailleurs et devons réagir à la montée de la xénophobie contre les réfugiés.

Dans ce contexte, ma délégation croit que la mise en œuvre du cadre pertinent et des résolutions de l'ONU, y compris la résolution 2240 (2015) du Conseil de sécurité, que la Malaisie a parrainée, est d'une grande importance. Cette résolution appelle à prendre des mesures contre les trafiquants et les passeurs d'êtres humains selon certains paramètres et dans le souci d'accorder la priorité à la vie et à la sécurité des migrants, conformément aux normes internationales applicables.

Ma délégation salue également la volonté d'organisations régionales comme l'Union européenne et l'Union africaine de remédier à la situation des migrants et des réfugiés dans le bassin méditerranéen. La Déclaration politique adoptée à l'issue du Sommet

sur la migration qui a eu lieu à La Valette en 2015 et le Plan d'action conjoint de La Valette adopté il y a quelques mois fournissent un cadre solide pour trouver des solutions à la tragédie des migrants irréguliers en mer Méditerranée. En outre, la campagne Ensemble, lancée l'année dernière durant le Sommet des Nations Unies sur les réfugiés et les migrants, a fourni une base et une plateforme mondiale pour promouvoir un discours de solidarité fort et persuasif en faveur des réfugiés et les migrants, tout en reconnaissant aussi les préoccupations légitimes des communautés d'accueil. En ce qui concerne l'avenir, je voudrais saisir cette occasion pour dire que nous sommes déterminés à contribuer à l'action menée par les Nations Unies pour remédier à la situation, notamment son objectif d'adopter un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en 2018.

La Malaisie considère elle aussi qu'il importe de s'attaquer aux causes profondes des migrations irrégulières et des déplacements forcés résultant de la fragilité des États et de l'insécurité. Certes, nous nous félicitons du débat d'aujourd'hui et de l'accent placé sur les demandeurs d'asile syriens, mais ma délégation voudrait aussi souligner le fait que les problèmes posés par les conflits, la persécution des civils et les réseaux de passeurs et de trafiquants d'êtres humains ne se limitent pas qu'à la Méditerranée. D'autres régions, notamment la miennne, l'Asie du Sud-Est, sont elles aussi touchées. Il y a deux ans, nous avons été confrontés au défi posé par les mouvements clandestins de personnes dans la mer d'Andaman. C'est pourquoi nous sommes intimement convaincus que les informations présentées dans le cadre du débat d'aujourd'hui nous aideront nous aussi à lutter contre ce problème dans notre région.

Pour conclure, je voudrais saisir cette occasion pour informer l'Assemblée générale que mon gouvernement est déterminé à accueillir 3 000 réfugiés syriens au cours des trois prochaines années, ainsi que le Premier Ministre de mon pays l'avait annoncé au cours du débat général de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale (voir A/70/PV.22). À ce jour, 79 réfugiés syriens sont arrivés en Malaisie, et les procédures administratives sont en cours pour en accueillir 200 autres. Bien qu'elle ne soit pas partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son protocole de 1967, la Malaisie, en tant que membre responsable de la communauté internationale, fournit une assistance au peuple syrien en ces temps difficiles.

**M. Khoshroo** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Nous pensons qu'il est important et opportun que la communauté internationale se penche sur la situation des réfugiés et mette tout en œuvre pour améliorer leur sort et atténuer leur souffrances. Je voudrais soulever deux points fondamentaux qui me paraissent essentiels s'agissant de la manière dont la communauté internationale, et l'ONU en particulier, doit traiter le cas qui nous occupe et d'autres cas similaires.

Premièrement, les réfugiés ont droit à une protection internationale, qui est une responsabilité partagée. Le partage du fardeau et une réponse collective sont des exigences vitales si on veut que les réfugiés soient protégés de manière systématique. La communauté internationale et l'ONU doivent tout mettre en œuvre pour aider les réfugiés et les pays qui les accueillent, de façon impartiale et sur la base des principes humanitaires. Or, dans la réalité, tel n'est pas le cas. Ces dernières décennies, une poignée de pays en développement ont accueilli quasiment toute la population mondiale de réfugiés, utilisant leurs maigres ressources et sans que personne n'y prête attention. L'Iran, pour ce qui le concerne, accueille depuis des décennies des millions de réfugiés afghans et irakiens, et continue à le faire quasiment sans assistance, attention ni appui de la communauté internationale, tandis que la question des migrants en Méditerranée a, elle, fait l'objet d'une grande attention. Bien que nous nous félicitions des efforts sérieux déployés par la communauté internationale pour faire face à cette situation particulière, nous continuons néanmoins de penser que tous les réfugiés et tous les pays qui les accueillent méritent une attention similaire, et que toutes les crises de réfugiés doivent être traitées par la communauté internationale sur un pied d'égalité.

Deuxièmement, il est primordial de reconnaître que les réfugiés et les demandeurs d'asile sont les symptômes d'un mal plus profond. Le problème des réfugiés dans notre région n'est ni nouveau ni inconnu. Des millions de Palestiniens sont réfugiés dans les pays voisins depuis plus de 60 ans maintenant en raison de l'occupation israélienne. La vague actuelle de réfugiés dans le bassin méditerranéen, qui fuient les horreurs de la guerre, le conflit et la violence dans leurs pays, est le résultat des interventions étrangères et des guerres préventives, lesquelles ont été suivies de l'apparition du terrorisme et de l'extrémisme. Si la communauté internationale veut adopter une démarche responsable vis-à-vis de ce problème, elle doit s'attaquer à ses causes profondes et lutter de façon concertée et sur le plan

mondial contre l'intervention et l'occupation étrangères ainsi que contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Les frappes de missiles illégales qui ont eu lieu la nuit dernière sont un exemple clair d'actes irresponsables et dangereux qui non seulement enhardissent les terroristes mais forcent les gens au déplacement. De tels actes d'agression unilatéraux, qui constituent des violations graves des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des normes fondamentales du droit international, risquent en outre de porter atteinte aux initiatives internationales, notamment celles menées par l'ONU, pour mettre fin au terrorisme et à l'extrémisme violent en Syrie.

La République islamique d'Iran est la plus grande victime des armes chimiques de l'histoire contemporaine et condamne tout emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient les auteurs ou les victimes. Toutefois, nous condamnons fermement l'attaque de missiles menée la nuit dernière par les États-Unis contre une base aérienne syrienne en réponse à l'utilisation présumée d'armes chimiques. Nous considérons que le prétexte invoqué pour justifier cette action unilatérale est dangereux et destructeur et constitue une violation des principes fondamentaux du droit international. L'Iran est d'avis que cet acte d'agression – dans lequel le choix du moment, les auteurs et les bénéficiaires sont tous douteux – ne fera que compliquer la situation, non seulement en Syrie mais dans toute la région.

La République islamique d'Iran reste résolument déterminée à œuvrer avec la communauté internationale pour remédier aux souffrances que l'extrémisme violent et le terrorisme infligent aux femmes et aux enfants innocents déplacés.

**M. Morales López** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier le Président de l'Assemblée d'avoir convoqué la séance plénière d'aujourd'hui sur un sujet de préoccupation internationale qui exige une attention particulière de notre part. Les déplacements massifs de réfugiés et de migrants et leurs conséquences, non seulement humanitaires mais aussi en matière de développement socioéconomique, requièrent le concours et l'engagement de tous. La protection des droits fondamentaux des migrants et des réfugiés doit être la priorité pour nos États.

Les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui sont sans précédent. On estime à plus de 65 millions le nombre de personnes contraintes de fuir leur pays pour sauver leur vie. Nous ne devons pas oublier que les réfugiés, syriens dans leur grande

majorité, continuent de vivre en dessous du seuil de pauvreté et de voir leur vie mise en danger. Des millions de femmes et d'enfants vivent dans de situations abominables, souvent à cause des groupes criminels qui profitent de leur vulnérabilité pour intensifier la violence et exacerber leur souffrance. Voilà pourquoi ce n'est que par la solidarité et la coopération et au moyen d'une démarche axée sur l'individu que l'on pourra assurer la protection effective des droits et des libertés de tous, aussi bien des migrants, quel que soit leur statut, que des réfugiés.

La mondialisation croissante présente de nombreux avantages, non seulement ceux liés aux biens et services, mais aussi ceux découlant de la mobilité humaine, qui se traduisent par une contribution indéniable au développement durable des pays d'origine, de transit et de destination. La migration a le pouvoir de transformer la vie des individus, des familles et des sociétés. Les migrants sont une source d'expérience, de compétences, de culture et d'une énergie sans pareille, ce qui rend les communautés des pays d'accueil plus riches et plus diverses. Pour cette raison, nous réitérons notre appel en faveur de l'élimination de la discrimination, du racisme et de la xénophobie sous toutes leurs formes.

Nous saluons les efforts déployés par l'ONU par l'entremise de la campagne « Ensemble - respect, sécurité et dignité pour tous », qui défend les droits des réfugiés et des migrants. De même, nous appuyons fermement la mise en œuvre effective de la Déclaration de New York (résolution 71/1) de 2016, qui est une réalisation sans précédent sur la voie du renforcement de la gouvernance mondiale des migrations internationales et du droit des réfugiés. Nous sommes convaincus qu'un pacte mondial sur les réfugiés et un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières nous permettront de mettre en place une architecture internationale favorable à ceux qui sont en quête d'une vie meilleure, bien souvent pour échapper à la guerre, aux conflits ou tout simplement à la pauvreté.

La Colombie estime que le trafic de migrants est un crime qui menace la souveraineté des États et que les migrants qui font l'objet de ce crime ne doivent pas être incriminés ou être victimes de discrimination pour avoir exercé leur droit à la migration. À cet égard, les mesures visant à faire face au trafic de migrants doivent toujours respecter les droits des migrants et se concentrer sur la lutte contre les réseaux criminels impliqués dans ce crime. Nous sommes convaincus que le pacte mondial contribuera à promouvoir le dialogue politique

sur les flux migratoires et leurs diverses dimensions. De même, nous nous félicitons de la création du groupe thématique chargé d'examiner la question du trafic de migrants, de la traite des êtres humains et d'autres formes contemporaines d'esclavage. Ce sera le point de départ d'une approche globale de ces phénomènes à l'échelle de l'hémisphère.

Au niveau national, la Colombie a connu un conflit armé interne qui, malheureusement, a fait de nombreuses victimes et provoqué des déplacements internes depuis 1985. Depuis l'adoption de la loi sur les victimes, en 2011, le Gouvernement national a pris la responsabilité de passer de l'assistanat à l'intégration sociale des populations victimes de déplacements internes. Nous nous sommes employés à formuler et à mettre en œuvre des solutions durables, telles que la stabilisation socioéconomique des victimes, grâce à la coordination de plusieurs politiques de développement, comme l'accès au logement, aux soins de santé, à l'éducation, aux soins psychosociaux, à la justice et à des activités génératrices de revenus.

**M<sup>me</sup> Amadeo** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se réjouissent à la perspective de continuer à participer à l'élaboration d'un pacte mondial sur les réfugiés et d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Nous nous félicitons des contributions apportées par les nombreux États Membres, organisations internationales, bureaux et organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales qui participent à ces processus. Alors que nous entamons les travaux d'élaboration de ces deux pactes mondiaux, je voudrais parler spécifiquement des besoins humanitaires découlant de la crise en Syrie et de la responsabilité qu'ont les États Membres de contribuer à mettre fin aux souffrances en Syrie.

Le conflit en Syrie a causé la mort de centaines de milliers de civils. La moitié de tous les Syriens ont dû quitter leurs foyers, dont plus de 5 millions de personnes qui ont trouvé refuge dans les pays voisins. En dépit des multiples appels lancés en vue de garantir un accès humanitaire sans entrave aux Syriens qui ont besoin d'aide, plusieurs parties au conflit, principalement le régime et ses soutiens, continuent d'entraver l'acheminement de l'aide aux personnes qui en ont besoin dans des zones qui ne sont pas sous leur contrôle, notamment des produits alimentaires et des fournitures médicales dont la population a désespérément besoin. En tant que principal donateur pour les interventions humanitaires, les États-Unis considèrent que cela

est inacceptable. Il faut un véritable cessez-le-feu et un véritable accès humanitaire en Syrie. Toutes les parties ayant de l'influence sur les combattants de part et d'autre doivent faire en sorte que ceux-ci honorent leurs obligations.

Avec l'appui de la Russie et de l'Iran, le régime syrien commet des atrocités à l'encontre de son propre peuple depuis plus de six ans. Nous sommes choqués par l'attaque à l'arme chimique perpétrée cette semaine en Syrie, qui porte indéniablement la marque du régime cruel d'Al-Assad. Nous savons que M. Al-Assad a gazé son propre peuple par le passé et que les incidents de mardi représentent la pire attaque à l'arme chimique perpétrée en Syrie depuis 2013. Quiconque inflige de telles souffrances à son propre peuple est un criminel et doit répondre de ses actes. Jusqu'à présent, M. Al-Assad a indiqué clairement qu'il ne voulait pas participer à un processus politique sérieux. L'Iran et la Russie l'ont encouragé sur le champ de bataille et, en février de cette année, la Russie a protégé son régime des sanctions de l'ONU après qu'il ait utilisé des armes chimiques. Suite à la récente atrocité survenue à Khan Cheïkhoun, les États-Unis ont pris l'initiative d'effectuer une frappe sur la base aérienne de Shayrat en Syrie. Ce site était associé au programme d'armes chimiques du régime syrien et est directement lié à cette attaque ignoble à l'arme chimique.

Je voudrais évoquer brièvement la conférence qui s'est tenue à Bruxelles cette semaine et remercier les États Membres qui ont annoncé des contributions généreuses pour venir en aide au peuple syrien. Les États-Unis estiment que l'aide humanitaire contribue à la stabilité et, à terme, renforce notre sécurité collective. C'est pourquoi nous avons annoncé à Bruxelles une contribution supplémentaire de plus de 566 millions de dollars pour une aide destinée à sauver des vies en Syrie et en faveur des réfugiés syriens dans la région. Les États-Unis ont versé jusqu'à présent des contributions à hauteur de plus de 6,5 milliards de dollars à titre d'aide humanitaire depuis le début de la crise syrienne. Cela atteste de la compassion et du leadership des États-Unis face aux souffrances sans précédent en Syrie. Ce financement contribuera également à atténuer les conséquences de la crise sur les gouvernements et les collectivités de la région.

Pour terminer, les États-Unis continuent d'appuyer le processus de paix mené par l'ONU concernant la Syrie. Nous continuons d'appuyer l'Envoyé spécial De Mistura, qui s'emploie sans relâche à mobiliser toutes

les parties au conflit en faveur d'une solution politique. Nous appelons toutes les nations civilisées à se joindre à nous pour mettre un terme à ce conflit terrible en Syrie et au terrorisme sous toutes ses formes.

**M. Ramírez Carreño** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela est consciente de l'importance de se pencher sur une question aussi pertinente pour l'actualité humanitaire, à savoir le sort tragique des réfugiés et des migrants dans le bassin méditerranéen.

En 2016, plus de 5000 personnes ont péri ou disparu durant des traversées maritimes dangereuses, et au premier trimestre de cette année, ce chiffre s'élève à environ 700 personnes, malgré l'adoption d'une résolution sur cette question par le Conseil de sécurité. Nous sommes vivement préoccupés par la grave situation d'urgence humanitaire dans laquelle se trouvent tous les réfugiés, déplacés et migrants, qui, à cause de la tragédie de la guerre, de l'instabilité politique, de la pauvreté, du terrorisme et de la violence généralisée qui sévit dans plusieurs régions de l'Afrique et au Moyen-Orient, essaient désespérément d'atteindre des lieux plus sûrs, même au risque de leur vie. Le Venezuela tient à exprimer sa solidarité avec les milliers de personnes qui ont disparu ou péri dans le contexte de ces voyages dangereux, en fuyant des conflits et d'autres menaces.

Comme nous l'avons fait valoir en 2016 quand cette question a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, nous estimons que centrer le débat sur la Syrie uniquement alors qu'on parle de milliers de migrants et de demandeurs d'asile qui périssent ou disparaissent alors qu'ils essaient de traverser la Méditerranée montre qu'il y a sélectivité dans le traitement de cette question pour des raisons politiques, ce qui va à l'encontre du principe qui veut qu'elle soit abordée sous une perspective globale et multidimensionnelle. À cet égard, nous réitérons nos réserves quant au fait d'axer le débat sur un seul pays. Ce n'est pas, selon nous, le moyen d'aborder cette question importante d'une manière globale et appropriée.

D'après d'autres statistiques, y compris les estimations faites par les organismes compétents des Nations Unies et par l'Organisation internationale pour les migrations, les ressortissants syriens représentent environ 21 % des personnes qui périssent ou disparaissent en Méditerranée. Les 79 % restants sont des ressortissants d'autres pays frères d'Afrique et du Moyen-Orient. Ces données montrent que la route

méditerranéenne pour atteindre l'Europe n'est pas l'apanage exclusif d'un État donné, en l'occurrence la Syrie. Nous demandons donc pourquoi nous devrions nous concentrer sur un seul pays d'origine et ignorer de façon sélective le fait qu'un pourcentage plus important des victimes vient d'autres pays.

Comme le Venezuela a déjà eu l'occasion de le dire, nous estimons qu'il faut d'urgence s'attaquer aux graves conséquences humanitaires du conflit syrien et éliminer les causes qui alimentent ce dernier et en déterminent l'évolution, notamment les objectifs géopolitiques de certains États Membres de l'ONU qui placent leurs intérêts avant la nécessité de trouver une solution politique véritable à la guerre en Syrie et encouragent directement ou indirectement le conflit. C'est pourquoi, nous n'acceptons pas qu'on politise la question humanitaire pour servir les intérêts de puissances qui remettent en cause la stabilité de la région et qui, aujourd'hui, de manière cynique, prétendent se faire les chantres de la cause humanitaire, alors qu'elles sont les principales responsables de la tragédie syrienne.

La guerre qui a été imposée en Syrie, avec la tragédie humanitaire qui en découle, est un acte méprisable auquel vient s'ajouter l'absence de volonté d'avancer réellement vers une solution politique. À cet égard, nous exhortons à poursuivre de bonne foi la tâche de longue haleine consistant à trouver un règlement pacifique, inclusif, durable et véritable au conflit en Syrie, qui réunisse tous les acteurs légitimes agissant de bonne foi à l'appui de la diplomatie, seul outil éprouvé pour régler les différends et promouvoir le dialogue, la négociation et la réconciliation, le tout dans le but suprême de parvenir à la paix, sans conditions préalables et dans le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de la Syrie.

À tous ceux qui encouragent la déstabilisation et la guerre, nous demandons de ne pas oublier que la forte augmentation des flux de migrants, de demandeurs d'asile et de réfugiés en Europe et sur d'autres continents est la conséquence des terribles violences et de l'effondrement social causés par les conflits et les agressions militaires qui ont été encouragés dans les pays du Sud comme l'Afghanistan, l'Iraq, la Libye et la Syrie, ainsi que de la violence qui sévit de manière généralisée au Sahel et en Afrique. Les habitants de ces régions meurent alors qu'ils entreprennent des voyages périlleux dans l'espoir d'accéder à des conditions de vie dignes et plus justes pour eux-mêmes et pour leurs

familles, de pouvoir vivre une vie meilleure ou tout simplement pour fuir la guerre, la violence extrême et le terrorisme dont ils sont victimes.

Nous constatons avec inquiétude que beaucoup de ces personnes, en plus des souffrances qu'elles ont déjà endurées du fait du conflit et de la menace, une fois qu'elles entreprennent ces voyages et atteignent d'autres continents, sont déshumanisées, stigmatisées et vilipendées en raison de leur origine, de leur religion ou de leur appartenance ethnique. La xénophobie, le racisme et l'intolérance continuent de marquer le discours public dans de nombreux pays d'Europe et d'Amérique, alimentant les discriminations et provoquant des actes de violence à l'encontre des migrants et des demandeurs d'asile, et nous voyons bien que des politiques nationales sont à l'œuvre pour tenter d'affaiblir la Convention relative au statut des réfugiés et son protocole. En outre, il est immoral et profondément hypocrite que ceux qui alimentent la déstabilisation et les crises n'appliquent pas le droit international et ne fassent pas preuve de l'attention et de la générosité voulues pour répondre à la forte hausse des flux de demandeurs d'asile et de réfugiés.

En conclusion, le Venezuela considère que le respect de la dignité et de tous les droits de l'homme doit être au cœur de la réponse à ce problème et qu'il faut tourner le dos à toute vision idéologique exclusive, raciste, xénophobe et discriminatoire à l'encontre de ceux qui cherchent à préserver leur intégrité, à accéder à une vie meilleure et à se protéger des menaces de la guerre. Ce n'est pas en érigeant des murs ni en faisant de ce problème une question de sécurité ou en invoquant le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies qu'on éliminera les causes à l'origine des flux de réfugiés et de demandeurs d'asile dans diverses régions, des flux qui sont exacerbés par les conséquences humanitaires dramatiques de la politique de guerre à tout prix et par le refus de trouver des solutions politiques véritables.

Notre pays souhaite faire part de sa préoccupation la plus vive face à l'emploi récent d'armes chimiques en Syrie, un acte que nous condamnons et qui doit faire l'objet d'une enquête. Toutefois nous condamnons également la décision unilatérale des États-Unis, un membre permanent du Conseil de sécurité, de bombarder la République arabe syrienne. Nous en appelons à la sagesse de toutes les parties prenantes dans ce conflit et leur demandons d'agir dans le cadre du multilatéralisme et d'éviter toute escalade militaire

qui anéantirait les chances de trouver une solution politique à ce cruel conflit.

L'histoire a montré que l'unilatéralisme n'est pas efficace et ne conduit qu'à la désolation et à plus de barbarie. Le monde doit poursuivre dans la voie du multilatéralisme et du respect de la Charte des Nations Unies car c'est la seule manière durable de régler les conflits qui menacent la paix et la sécurité mondiales et d'espérer que plus aucun peuple ne sera détruit ou abandonné.

**M. Kalamverzos** (Grèce) (*parle en anglais*) : En tant que pays de l'Union européenne situé en première ligne, la Grèce se félicite des échanges de vues d'aujourd'hui pour sensibiliser l'opinion mondiale au drame des migrants en situation irrégulière, en particulier les demandeurs d'asile syriens, dans le bassin méditerranéen. Nous nous associons à la déclaration qui a été faite tout à l'heure par l'observateur de l'Union européenne et voudrions à titre national souligner les éléments suivants.

Respecter les droits, la dignité et les espoirs légitimes de ceux qui sont forcés de fuir de chez eux a été notre grande priorité. Selon les données les plus récentes de l'office Eurostat, en 2016, la Grèce a accueilli le plus grand nombre de demandeurs d'asile par million d'habitants et le plus grand nombre en chiffres bruts après l'Allemagne. Environ 28 % de ces demandeurs d'asile sont des Syriens.

Depuis la vague de migrants et de réfugiés de 2015, la Grèce a fait d'immenses progrès dans la modernisation de ses capacités d'accueil et la mise en place d'un régime d'asile pleinement opérationnel. Comme cela a déjà été indiqué dans la déclaration de l'Union européenne, le nombre de franchissements de la frontière entre la Turquie et la Grèce a été considérablement réduit mais pas totalement éliminé. Parallèlement, il y a eu une baisse spectaculaire du nombre des décès en mer Égée. La déclaration signée entre l'Union européenne et la Turquie produit donc des résultats tangibles malgré les circonstances difficiles, et il faut que toutes les parties continuent à la mettre en œuvre. Toutefois, nous devrions rester vigilants, parce que, même s'ils ont diminué, les flux en provenance de la route de la Méditerranée orientale n'ont pas complètement cessé et surtout parce que, hélas, le conflit en Syrie se poursuit.

Les problèmes qui se posent à l'heure actuelle vont au-delà de la seule question des réfugiés syriens,

et la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des migrations irrégulières demeure un défi majeur. Dans ce contexte, nous appuyons les récentes mesures prises au niveau de l'Union européenne en faveur du partenariat et de la coopération avec les pays d'origine et de transit. Nous estimons que le nouveau Cadre de partenariat pour les migrations est d'une importance capitale, car la coopération et l'assistance aux pays tiers sont essentielles pour maîtriser et gérer les migrations. Nous appuyons également fermement le Plan d'action de La Valette entre l'Union européenne et les partenaires africains dans le but de renforcer la coopération avec les pays d'origine et de transit afin de relever les défis présentés par les migrations mais aussi de saisir les possibilités qu'elles offrent. Il faut désormais favoriser une migration légale et organisée en augmentant le nombre de personnes reçues directement des centres d'accueil des pays tiers. Cela contribuerait à prévenir de nouvelles pertes en vies humaines et à assurer une entrée et un accueil sûrs, légaux et organisés des réfugiés dans l'Union européenne.

Le renforcement du programme de réinstallation, en étroite coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, permettrait aussi de porter un coup aux réseaux d'introduction de clandestins et de traite des personnes. Comme les dirigeants internationaux l'ont indiqué au Sommet pour les réfugiés et les migrants tenu en septembre dernier, la migration est une question mondiale qui affecte les droits politiques, sociaux et humanitaires, ainsi que les droits de l'homme, et qui a des ramifications économiques. C'est la raison pour laquelle une coopération étroite et coordonnée devra guider notre action dans les jours à venir.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M<sup>me</sup> Shurbaji** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous dénonçons les tentatives faites par la représentante des États-Unis d'utiliser cette tribune pour justifier l'agression flagrante de son pays contre la Syrie, ce qui est contraire aux principes et objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies

et à son statut de membre permanent du Conseil de sécurité. C'est un acte irresponsable, à courte vue, qui est tout à la fois naïf et constitue de la propagande. Le principal objectif de cette agression exige de sérieuses explications, car elle ne sert que les intérêts des groupes terroristes, en particulier Daech et le Front Ansar Dine.

La Syrie n'a jamais utilisé d'armes chimiques et condamne ceux qui le font. Nous n'utiliserons jamais ces armes, même contre les terroristes qui prennent quotidiennement pour cible notre peuple. Le Gouvernement de la République arabe syrienne rejette catégoriquement cette déformation des faits et les fausses accusations, et il souligne qu'il continuera de s'acquitter de toutes ses obligations internationales et continuera de lutter contre le terrorisme, sans succomber à un chantage politique ni à une quelconque propagande déployée par ceux qui cherchent à utiliser cette tragédie à leur avantage.

Quant au représentant d'Israël, qui représente les forces d'occupation, il croit sans doute que son audace et sa témérité occulteront les actes criminels commis par son pays. Nous nous interrogeons sur la véracité de ses déclarations concernant la sensibilité d'Israël vis-à-vis de l'augmentation du nombre d'immigrants et de réfugiés, car ce pays a lui-même provoqué la dispersion et la fuite de centaines de milliers de réfugiés, tout en continuant à leur causer des préjudices et à commettre des actes criminels contre eux. Il est bien connu que la plupart des personnes soupçonnées d'avoir commis les crimes les plus graves sont membres de groupes terroristes qui ont été appuyées par Israël, sur un plan logistique, militaire ou autre.

Ce qui se passe en Syrie aujourd'hui est l'une des pires crises dans l'histoire de l'humanité. Aujourd'hui, le représentant israélien a versé des larmes de crocodile sur cette tragédie au lieu de faire en sorte que son pays fasse ce qu'il faut et se retire jusqu'aux frontières de juin 1967 afin de permettre à tous les réfugiés de regagner leurs foyers.

**M. Zagaynov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais juste dire quelques mots sur la déclaration troublante faite par la représentante des États-Unis.

Les frappes américaines sur la Syrie la nuit du 7 avril constituent une violation du droit international et un acte d'agression ouverte contre un État souverain. La position de mon gouvernement est claire. L'utilisation d'armes chimiques par qui que ce soit et en quelque

circonstance que ce soit est totalement inacceptable. La tragédie de Khan Cheikhoun doit faire l'objet d'une enquête minutieuse et objective. Toutefois, sans attendre de savoir ce qui s'est réellement passé, les États-Unis viennent de faire une démonstration de force contre un pays qui est aux prises avec le terrorisme international.

La Russie, comme chacun le sait, aide le Gouvernement syrien dans sa lutte contre le terrorisme international. Les États-Unis agissent comme s'ils ne comprenaient certaines choses évidentes. Ils ont fermé les yeux sur l'utilisation d'armes chimiques en Iraq, ce qui avait été officiellement signalé par les autorités du pays. Ils ont fait fi de l'utilisation documentée d'armes chimiques par des terroristes à Alep. Cela ne peut qu'encourager et renforcer le terrorisme international et entraîner de nouvelles attaques menées avec ces armes de destruction massive. Il s'agit là également d'une tentative de détourner l'attention du monde de ce qui se passe à Mossoul, où des centaines de civils ont été tués et des centaines de milliers de personnes sont devenues des réfugiés, ce qui y a provoqué une tragédie humanitaire croissante - et tout cela est dû en partie aux actions de la coalition dirigée par les Américains.

**M. Amer** (Israël) (*parle en arabe*) : Je vais répondre aux accusations formulées par la représentante de la République arabe syrienne.

Pour de nombreuses raisons, ce qui a été dit par le régime syrien ne mérite pas la moindre réponse. Cela ne convainc même pas ceux qui le disent. C'est le discours des services de renseignement. Le régime fait manger à son peuple manger les feuilles des arbres. C'est un régime qui se spécialise dans le largage de barils d'explosifs sur sa population, un régime atroce.

Je ne veux pas répondre. Souvent, nous utilisons le droit de réponse pour répondre à des accusations. Cependant, aujourd'hui, je ne vais pas défendre l'État d'Israël. Israël est un pays démocratique, développé et fort. Il n'est pas nécessaire de défendre Israël. Qu'il me soit permis d'user du droit de réponse pour dire un mot au nom de millions de personnes qui ont besoin d'être défendues. Ce qui se passe en Syrie est la pire crise humanitaire au Moyen-Orient. Les voyous du régime disent : « Ce sera Al-Assad ou nous brûlerons le pays ». Effectivement, ils ont mis le pays à feu et à sang. Ils ont tout brûlé. Ils ont brûlé les gens et la végétation. Près d'un demi-million de personnes ont été tuées, tandis que des millions d'autres ont été déplacées. Quand tout cela va-t-il cesser?

**M<sup>me</sup> Shurbaji** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le représentant de la puissance occupante a raison. Un droit de réponse ne doit pas consister à porter des accusations contre Israël, car Israël ne doit pas faire l'objet d'accusations. Sauf que là nous parlons de faits. L'État démocratique dont parle le représentant de la puissance occupante n'est qu'une puissance occupante qui commet quotidiennement de nouveaux crimes, qui viennent s'ajouter à la liste de ses crimes incessants contre le droit des peuples palestinien et syrien. Il s'agit de faits avérés qui n'ont besoin ni d'être confirmés ni d'être explicités.

La droit international dispose que les autorités d'occupation doivent se retirer de tous nos territoires qu'elles occupent et rendre leurs droits aux propriétaires légitimes. La communauté internationale doit demander des comptes à ces autorités d'occupation pour tous les crimes qu'elles ont perpétrés et qu'elles continuent de perpétrer contre les habitants du Golan syrien occupé en particulier et contre la Syrie de façon générale.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée en a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 131 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 13 h 20.*